

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2024

Table des matières

1	Introduction	4	3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	35
2	Aperçu	5	3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	35
2.1	Infractions selon la loi	5	3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	35
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5	3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	36
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6	3.4	Infractions contre le patrimoine	37
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6	3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	37
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6	3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	38
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7	3.5	Brigandage	39
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8	3.5.1	Brigandage selon l'instrument	39
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9	3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	39
2.3.1	Code pénal (CP)	9	3.6	Vol	40
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12	3.6.1	Répartition selon le type de vol	40
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15	3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	41
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18	3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	42
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18	3.7	Vol de véhicule	44
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18	3.7.1	Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule	44
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20	3.7.2	Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions	44
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	21	3.8	Dommmages à la propriété	45
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	23	3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	45
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	24	3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	45
3	Partie détaillée	25	3.9	Criminalité numérique	46
3.1	Infractions de violence	25	3.9.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	46
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	25	3.9.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	47
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	26	3.9.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	48
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	27	3.10	Loi sur les stupéfiants (LStup)	49
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	29	3.10.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	49
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	30	3.10.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31	3.10.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51
3.2	Violence domestique	32	3.10.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	53
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	32	3.10.5	Décès dus aux stupéfiants: évolution	55
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	33	3.10.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	56
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	34			

3.11	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	57
3.11.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	57
3.11.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	58
4	Évolution	59
4.1	Infractions selon la loi	59
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	60
4.1.2	Code pénal: infractions par district	62
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	63
4.1.4	Infractions de violence	64
4.1.5	Infractions de violence domestiques	66
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	67
4.1.7	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	68
4.1.8	Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
4.1.9	Loi sur les stupéfiants: infractions par district	72
4.1.10	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	73
4.1.11	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	74
4.1.12	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	76
4.1.13	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	77
5	Suppléments cantonaux	78
5.1	Événements cantonaux	78
6	Glossaire méthodologique	79
6.1	Introduction	79
6.2	Définitions	79
6.2.1	Le cas/l'affaire	79
6.2.2	L'infraction	79
6.2.3	L'Élucidation	79
6.2.4	La personne prévenue	79
6.2.5	La personne lésée	80
6.2.6	La population résidante permanente	80
6.2.7	Etat des communes	80
6.2.8	Catégories de véhicules	80
6.3	Principes d'exploitation des données	80
6.3.1	Statistique de sortie	80
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	81
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	81
6.3.4	Chiffres absolus	81
6.3.5	Chiffres relatifs	81
6.3.6	Graphiques	81

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

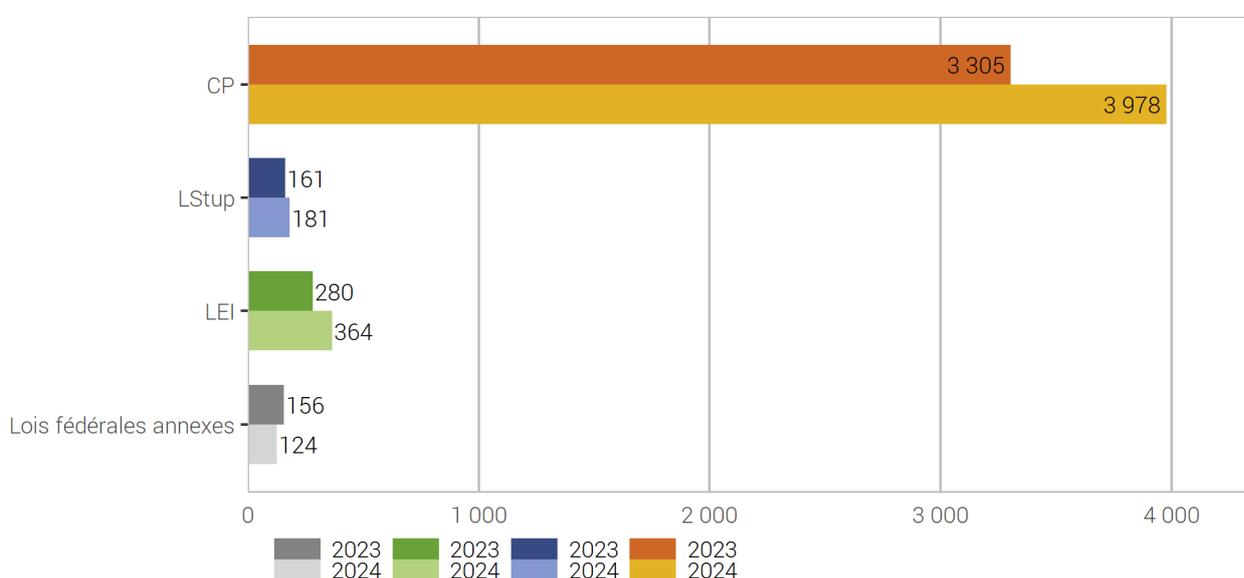
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui, eux, figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 124 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2024. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la Police des chemins de fer ou l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions selon la loi

Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions selon la loi

T 1

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élu­c­i­da­tions	Infractions	Élu­c­i­da­tions	
Code pénal (CP)	3 305	39,1%	3 978	39,5%	20%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	161	100,0%	181	98,3%	12%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	280	100,0%	364	100,0%	30%
Autres lois fédérales annexes	156	96,8%	124	98,4%	-21%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

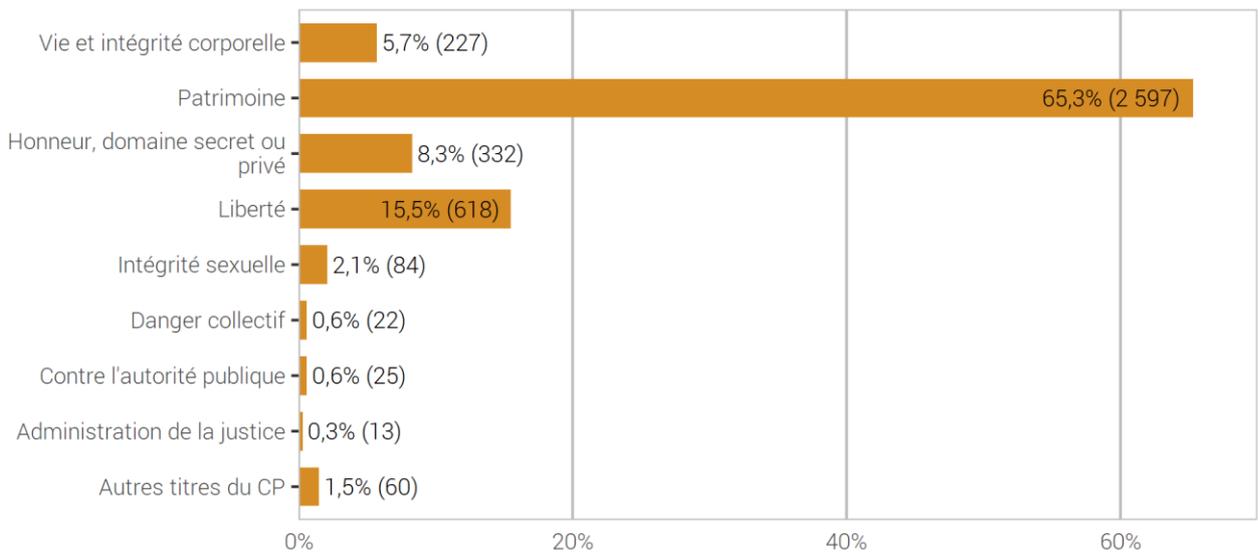
© OFS 2025

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	3 305	39,1%	3 978	39,5%	20%
Total vie et intégrité corporelle	186	93,5%	227	93,0%	22%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	100,0%	8	62,5%	167%
Lésions corporelles simples (art. 123)	58	89,7%	82	95,1%	41%
Total patrimoine	2 217	23,7%	2 597	24,6%	17%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	919	30,4%	1 123	30,5%	22%
dont vol par effraction	277	35,0%	317	28,7%	14%
dont vol à l'arraché	3	0,0%	12	41,7%	300%
Vol de véhicule (art. 139)	269	10,8%	423	7,6%	57%
Brigandage (art. 140)	6	50,0%	6	83,3%	0%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	192	17,2%	221	23,5%	15%
Escroquerie (art. 146)	355	9,6%	295	9,5%	-17%
Extorsion et chantage (art. 156)	18	5,6%	12	25,0%	-33%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	11	100,0%	2	100,0%	-82%
Total honneur, domaine secret ou privé	211	86,7%	332	71,1%	57%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	46	89,1%	67	79,1%	46%
Total liberté	520	50,2%	618	48,5%	19%
Menaces (art. 180)	91	95,6%	117	93,2%	29%
Contrainte (art. 181)	24	91,7%	35	94,3%	46%
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration et enlèvement (art. 183)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	31	80,6%	33	78,8%	6%
Total intégrité sexuelle	48	87,5%	84	94,0%	75%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	12	91,7%	15	93,3%	25%
Viol (art. 190)	8	87,5%	18	94,4%	125%
Exhibitionnisme (art. 194)	0	–	4	100,0%	–
Pornographie (art. 197)	12	75,0%	19	100,0%	58%
Total danger collectif	18	55,6%	22	63,6%	22%
Incendie intentionnel (art. 221)	3	33,3%	3	66,7%	0%
Total autorité publique	29	100,0%	25	100,0%	-14%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	8	100,0%	10	100,0%	25%
Total administration de la justice	9	88,9%	13	84,6%	44%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	6	100,0%	3	66,7%	-50%
Autres infractions du Code pénal	67	89,6%	60	95,0%	-10%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

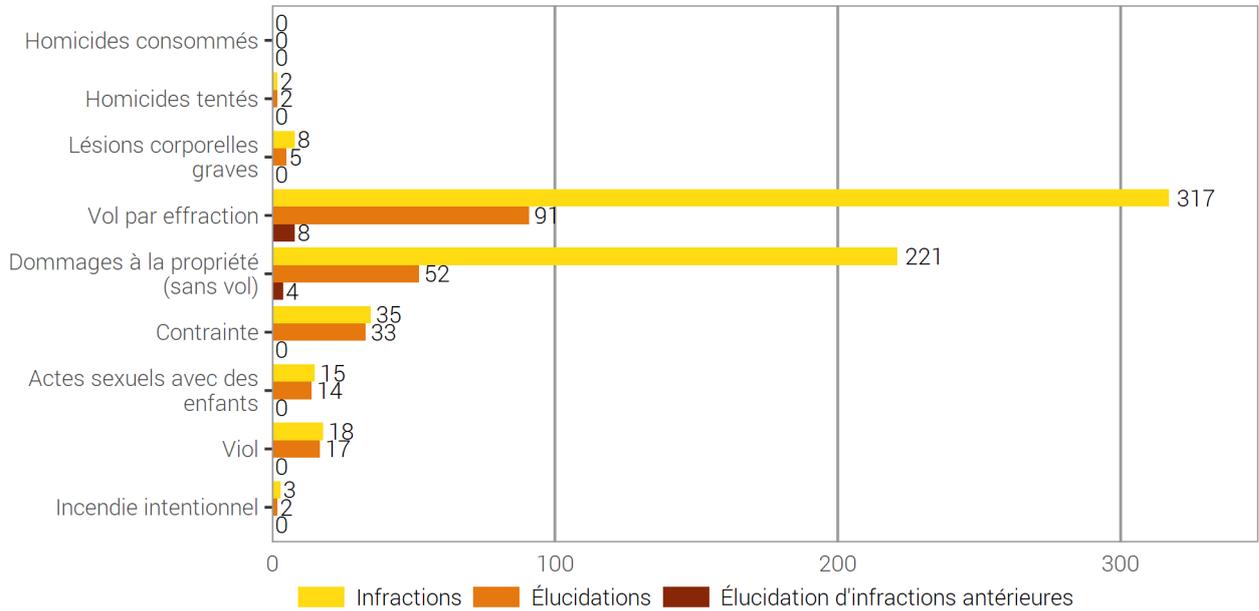
Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d’infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d’infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L’élucidation d’une infraction peut découler des actes d’enquête d’un canton, d’une dénonciation nominale d’une personne lésée ou d’un(e) témoin, d’une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d’élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l’élucidation a eu lieu. D’autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l’efficacité du travail policier pour toutes les infractions d’une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l’année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

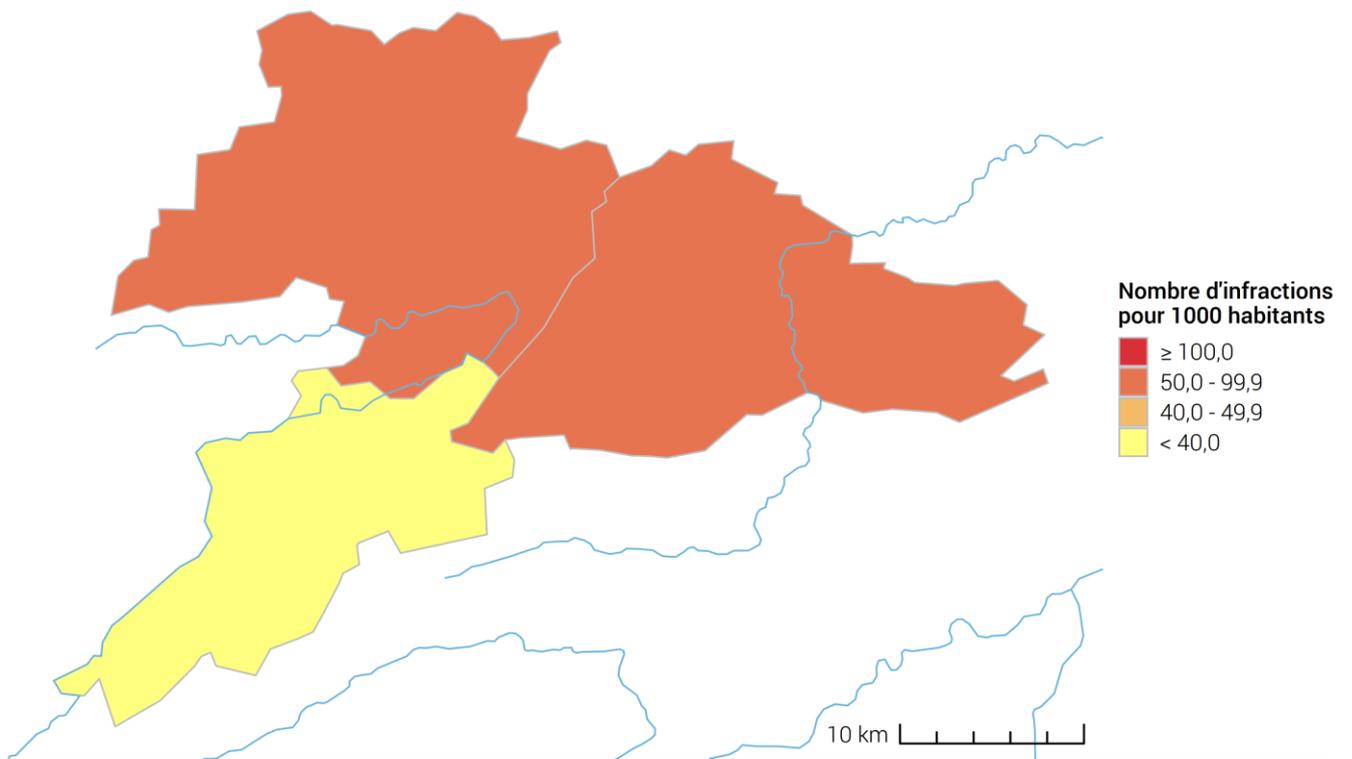
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par district

T 3

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	3 305	73 865	44,7	3 978	74 548	53,4	20%
Delémont	1 729	39 309	44,0	2 198	39 660	55,4	27%
Porrentruy	1 312	24 123	54,4	1 489	24 357	61,1	13%
Les Franches-Montagnes	264	10 433	25,3	291	10 531	27,6	10%

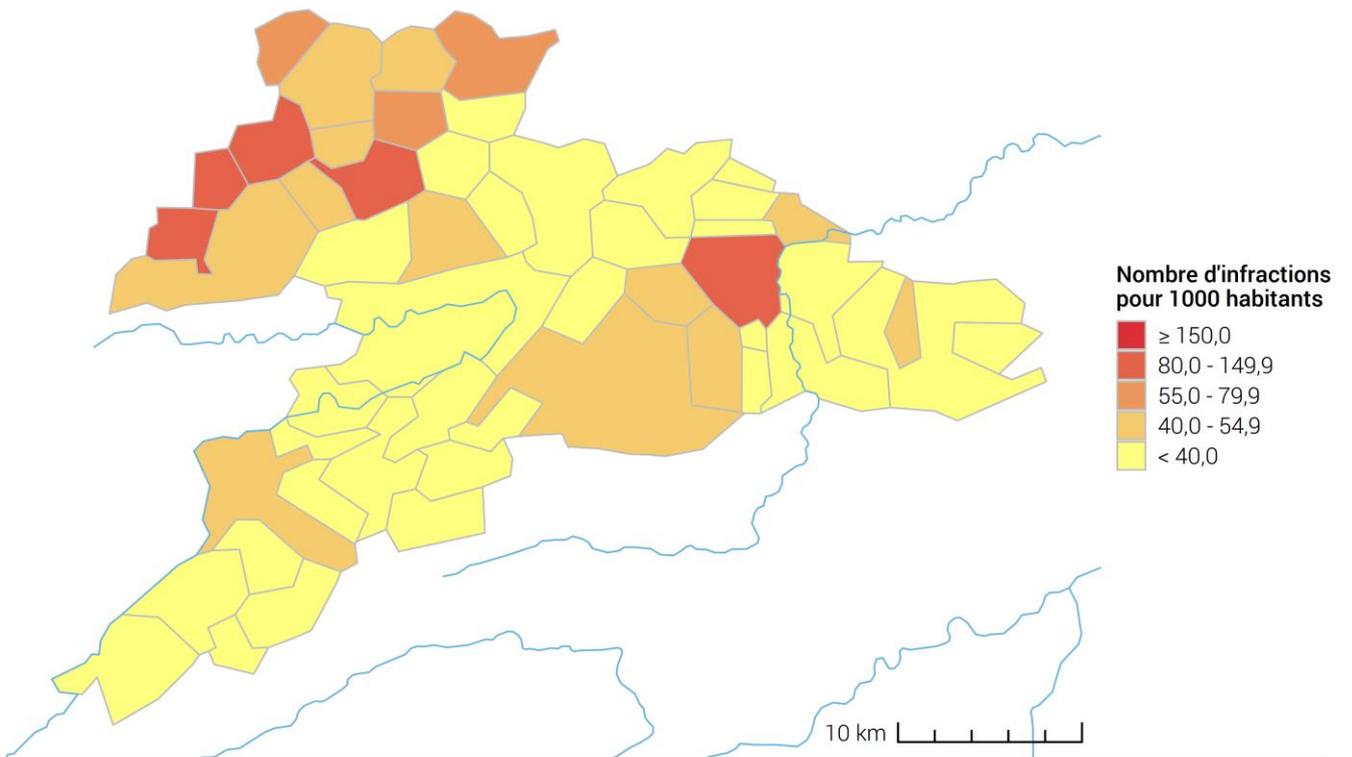
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	3 305	73 865	44,7	3 978	74 548	53,4	20%
Delémont	915	12 636	72,4	1 181	12 739	92,7	29%
Haute-Sorne	281	7 319	38,4	349	7 362	47,4	24%
Porrentruy	612	6 441	95,0	635	6 601	96,2	4%
Courrendlin	117	3 686	31,7	129	3 667	35,2	10%
Courroux	86	3 313	26,0	129	3 396	38,0	50%
Val Terbi	80	3 285	24,4	87	3 269	26,6	9%
Courtételle	85	2 654	32,0	141	2 724	51,8	66%
Saignelégier	116	2 575	45,0	105	2 568	40,9	-9%
Courgenay	98	2 435	40,2	103	2 453	42,0	5%
Le Noirmont	45	1 902	23,7	68	1 957	34,7	51%
Alle	86	1 882	45,7	70	1 907	36,7	-19%
Fontenais	47	1 674	28,1	38	1 647	23,1	-19%
Les Breuleux	28	1 611	17,4	29	1 642	17,7	4%
Develier	30	1 360	22,1	57	1 372	41,5	90%
Clos du Doubs	28	1 275	22,0	41	1 294	31,7	46%
Les Bois	14	1 258	11,1	31	1 252	24,8	121%
Basse-Allaine	49	1 217	40,3	65	1 203	54,0	33%
Boncourt	75	1 205	62,2	82	1 171	70,0	9%
La Baroche	46	1 114	41,3	43	1 134	37,9	-7%
Cornol	45	1 018	44,2	35	1 060	33,0	-22%
Haute-Ajoie	31	1 052	29,5	47	1 057	44,5	52%
Boécourt	35	951	36,8	26	961	27,1	-26%
Courtedoux	23	786	29,3	36	774	46,5	57%
Basse-Vendline	51	742	68,7	50	767	65,2	-2%
Rossemaison	19	733	25,9	21	733	28,6	11%
Coeuve	17	718	23,7	43	721	59,6	153%
Lajoux (JU)	11	705	15,6	7	710	9,9	-36%
Bure	35	631	55,5	75	631	118,9	114%
Montfaucon	6	551	10,9	20	566	35,3	233%
Vendlincourt	19	546	34,8	17	547	31,1	-11%
Mervelier	2	522	3,8	6	535	11,2	200%
Les Genevez (JU)	7	510	13,7	10	510	19,6	43%
Muriaux	8	511	15,7	7	508	13,8	-13%
Châtillon (JU)	23	471	48,8	9	494	18,2	-61%
Courchapoix	6	441	13,6	19	445	42,7	217%
Soyhières	13	417	31,2	20	431	46,4	54%
Movelier	8	425	18,8	7	420	16,7	-13%
Grandfontaine	8	391	20,5	33	381	86,6	313%
Dampfreux-Lugnez	22	370	59,5	18	363	49,6	-18%
Pleigne	11	350	31,4	6	349	17,2	-45%
Autres communes	67	2 182	–	83	2 227	–	24%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

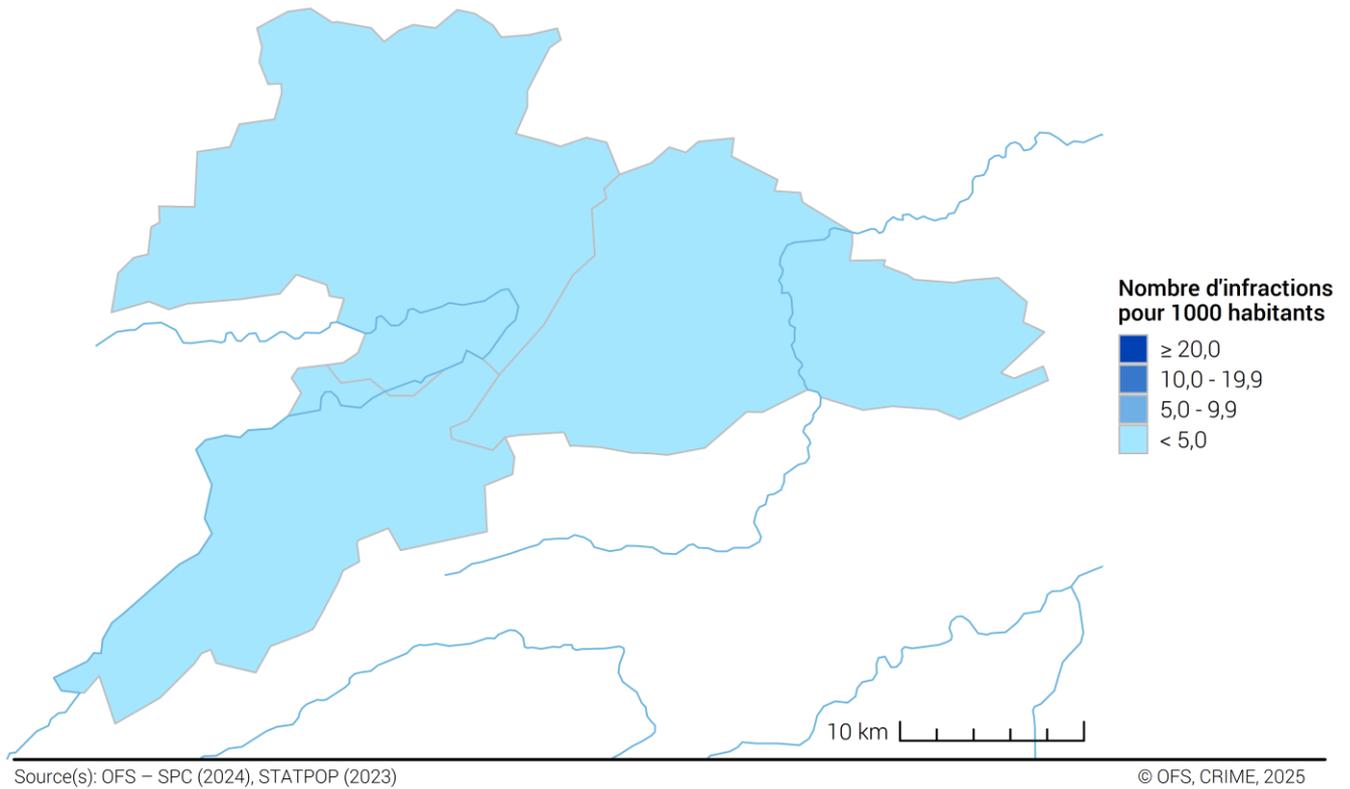
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex.: des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par district

G 6



2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	161	73 865	2,2	181	74 548	2,4	12%
Delémont	74	39 309	1,9	83	39 660	2,1	12%
Porrentruy	82	24 123	3,4	98	24 357	4,0	20%
Les Franches-Montagnes	5	10 433	0,5	0	10 531	0,0	-100%

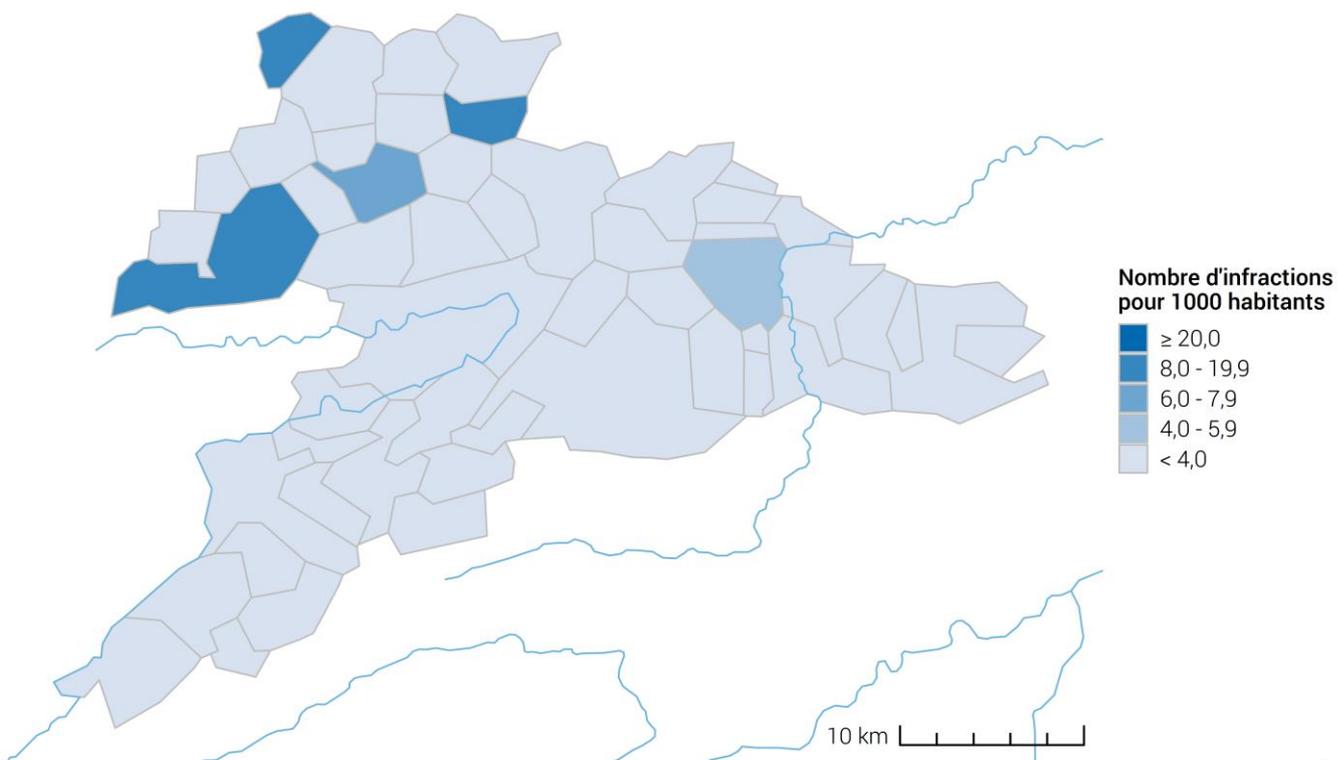
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	161	73 865	2,2	181	74 548	2,4	12%
Delémont	41	12 636	3,2	59	12 739	4,6	44%
Haute-Sorne	6	7 319	0,8	10	7 362	1,4	67%
Porrentruy	25	6 441	3,9	40	6 601	6,1	60%
Courrendlin	7	3 686	1,9	8	3 667	2,2	14%
Courroux	3	3 313	0,9	1	3 396	0,3	-67%
Val Terbi	5	3 285	1,5	1	3 269	0,3	-80%
Courtételle	0	2 654	0,0	4	2 724	1,5	–
Saignelégier	0	2 575	0,0	0	2 568	0,0	0%
Courgenay	1	2 435	0,4	6	2 453	2,4	500%
Le Noirmont	0	1 902	0,0	0	1 957	0,0	0%
Alle	2	1 882	1,1	1	1 907	0,5	-50%
Fontenais	0	1 674	0,0	0	1 647	0,0	0%
Les Breuleux	0	1 611	0,0	0	1 642	0,0	0%
Develier	0	1 360	0,0	0	1 372	0,0	0%
Clos du Doubs	4	1 275	3,1	5	1 294	3,9	25%
Les Bois	0	1 258	0,0	0	1 252	0,0	0%
Basse-Allaine	1	1 217	0,8	3	1 203	2,5	200%
Boncourt	42	1 205	34,9	21	1 171	17,9	-50%
La Baroche	2	1 114	1,8	0	1 134	0,0	-100%
Cornol	0	1 018	0,0	0	1 060	0,0	0%
Haute-Ajoie	1	1 052	1,0	9	1 057	8,5	800%
Boécourt	1	951	1,1	0	961	0,0	-100%
Courtedoux	0	786	0,0	0	774	0,0	0%
Basse-Vendline	0	742	0,0	1	767	1,3	–
Rossemaison	0	733	0,0	0	733	0,0	0%
Coeuve	0	718	0,0	2	721	2,8	–
Lajoux (JU)	3	705	4,3	0	710	0,0	-100%
Bure	0	631	0,0	2	631	3,2	–
Montfaucon	0	551	0,0	0	566	0,0	0%
Vendlincourt	0	546	0,0	5	547	9,1	–
Mervelier	1	522	1,9	0	535	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	0	510	0,0	0	510	0,0	0%
Muriaux	0	511	0,0	0	508	0,0	0%
Châtilon (JU)	3	471	6,4	0	494	0,0	-100%
Courchapoix	0	441	0,0	0	445	0,0	0%
Soyhières	6	417	14,4	0	431	0,0	-100%
Movelier	0	425	0,0	0	420	0,0	0%
Grandfontaine	0	391	0,0	1	381	2,6	–
Dampfreux-Lugnez	2	370	5,4	0	363	0,0	-100%
Pleigne	0	350	0,0	0	349	0,0	0%
Autres communes	5	2 182	–	2	2 227	–	-60%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

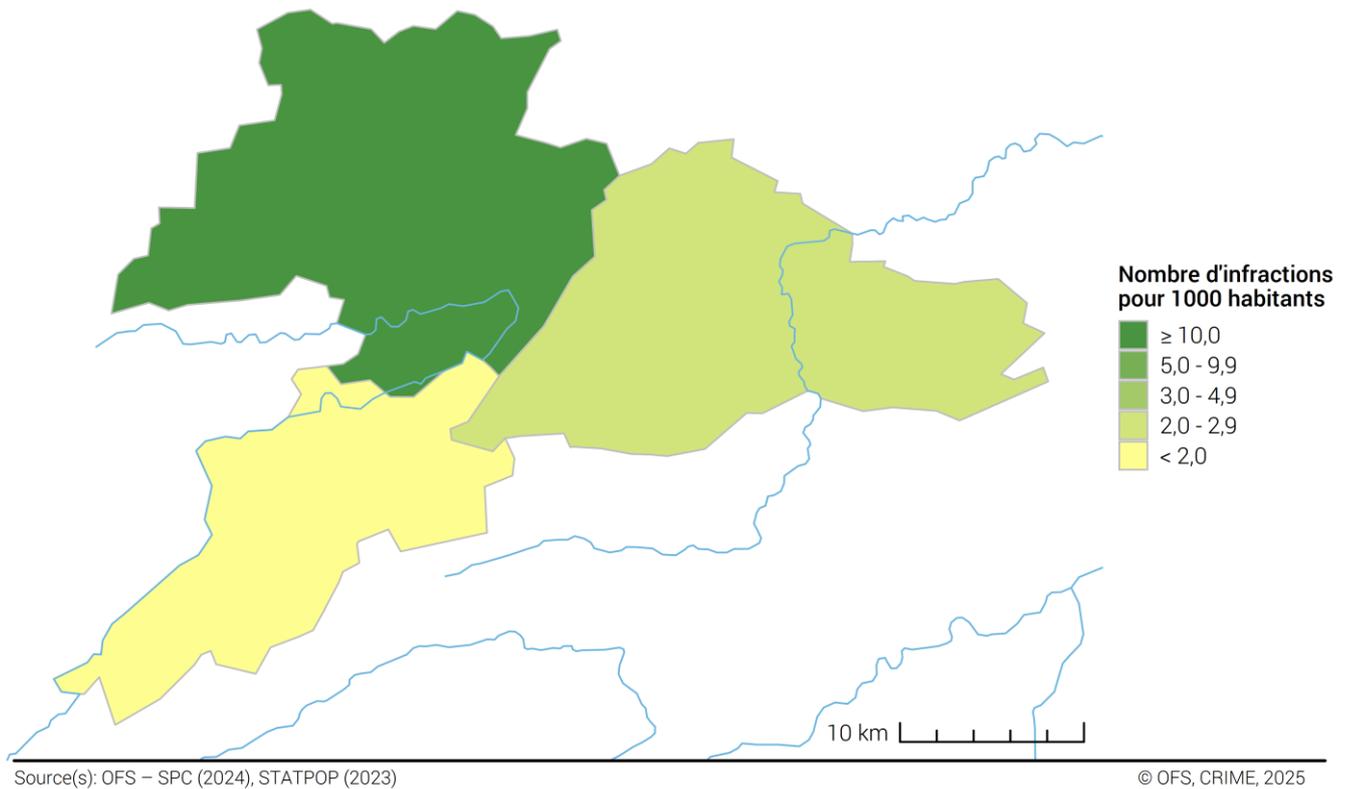
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par district

G 8



2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	280	73 865	3,8	364	74 548	4,9	30%
Delémont	65	39 309	1,7	90	39 660	2,3	38%
Porrentruy	208	24 123	8,6	260	24 357	10,7	25%
Les Franches-Montagnes	7	10 433	0,7	14	10 531	1,3	100%

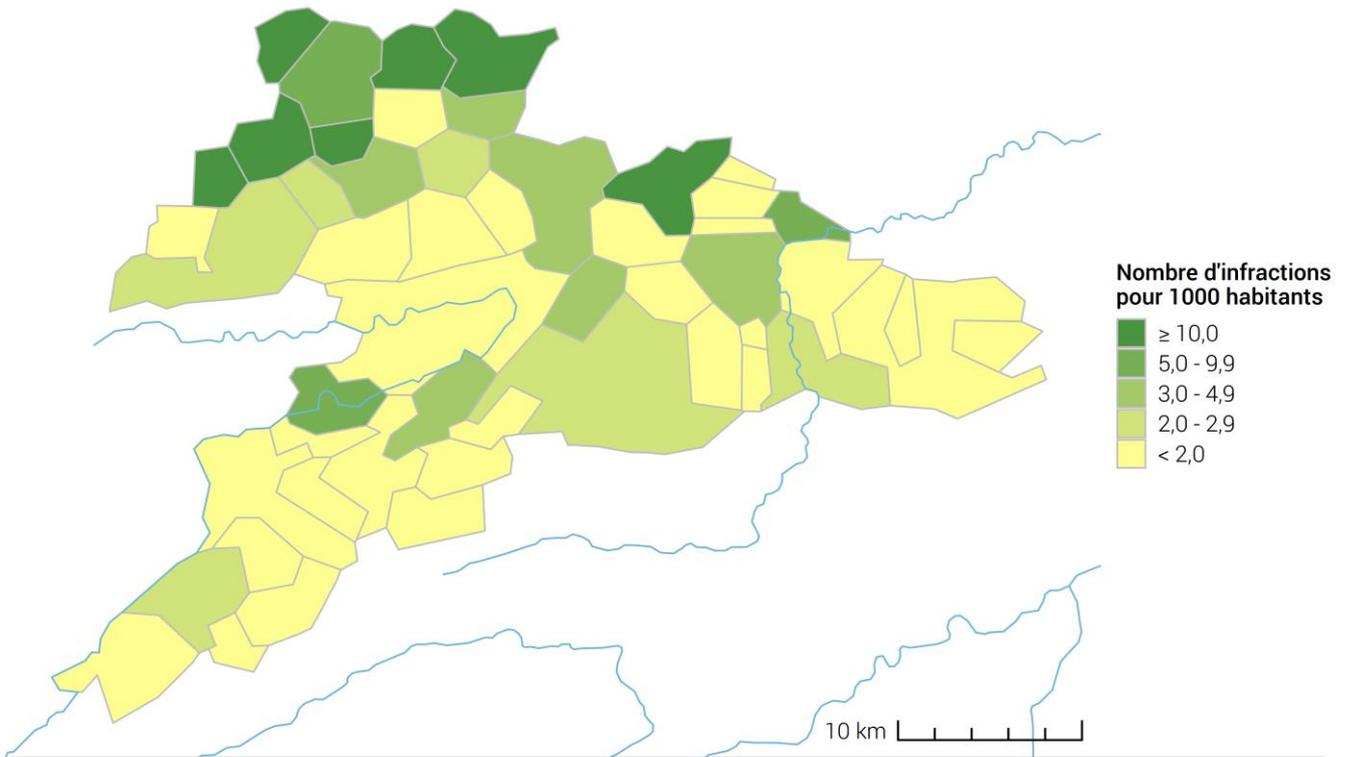
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2024), STATPOP (2023)

© OFS, CRIME, 2025

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2023			2024			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	280	73 865	3,8	364	74 548	4,9	30%
Delémont	44	12 636	3,5	42	12 739	3,3	-5%
Haute-Sorne	7	7 319	1,0	19	7 362	2,6	171%
Porrentruy	20	6 441	3,1	31	6 601	4,7	55%
Courrendlin	4	3 686	1,1	11	3 667	3,0	175%
Courroux	1	3 313	0,3	1	3 396	0,3	0%
Val Terbi	0	3 285	0,0	3	3 269	0,9	–
Courtételle	0	2 654	0,0	0	2 724	0,0	0%
Saignelégier	7	2 575	2,7	5	2 568	1,9	-29%
Courgenay	6	2 435	2,5	3	2 453	1,2	-50%
Le Noirmont	0	1 902	0,0	5	1 957	2,6	–
Alle	5	1 882	2,7	5	1 907	2,6	0%
Fontenais	0	1 674	0,0	0	1 647	0,0	0%
Les Breuleux	0	1 611	0,0	0	1 642	0,0	0%
Develier	0	1 360	0,0	1	1 372	0,7	–
Clos du Doubs	7	1 275	5,5	1	1 294	0,8	-86%
Les Bois	0	1 258	0,0	1	1 252	0,8	–
Basse-Allaine	4	1 217	3,3	12	1 203	10,0	200%
Boncourt	132	1 205	109,5	146	1 171	124,7	11%
La Baroche	6	1 114	5,4	5	1 134	4,4	-17%
Cornol	1	1 018	1,0	2	1 060	1,9	100%
Haute-Ajoie	2	1 052	1,9	3	1 057	2,8	50%
Boécourt	2	951	2,1	3	961	3,1	50%
Courtedoux	0	786	0,0	2	774	2,6	–
Basse-Vendline	5	742	6,7	8	767	10,4	60%
Rossemaison	0	733	0,0	0	733	0,0	0%
Coeuve	0	718	0,0	1	721	1,4	–
Lajoux (JU)	0	705	0,0	1	710	1,4	–
Bure	7	631	11,1	14	631	22,2	100%
Montfaucon	0	551	0,0	0	566	0,0	0%
Vendlincourt	2	546	3,7	2	547	3,7	0%
Mervelier	0	522	0,0	0	535	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	510	0,0	0	510	0,0	0%
Muriaux	0	511	0,0	0	508	0,0	0%
Châtilion (JU)	0	471	0,0	0	494	0,0	0%
Courchapoix	0	441	0,0	0	445	0,0	0%
Soyhières	2	417	4,8	4	431	9,3	100%
Movelier	0	425	0,0	0	420	0,0	0%
Grandfontaine	0	391	0,0	0	381	0,0	0%
Dampfreux-Lugnez	0	370	0,0	4	363	11,0	–
Pleigne	5	350	14,3	6	349	17,2	20%
Autres communes	11	2 182	–	23	2 227	–	109%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidante. Une comparaison avec la population résidante n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidante tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	852	115	18	117	27	440	135	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	122	15	0	21	1	74	11	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	340	11	0	68	16	198	47	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

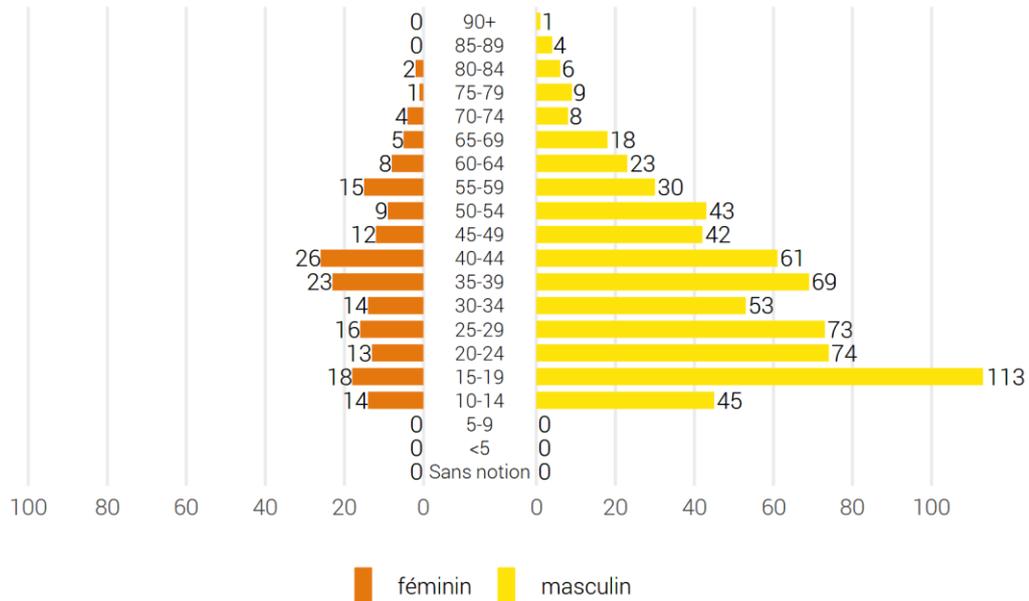
© OFS 2025

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



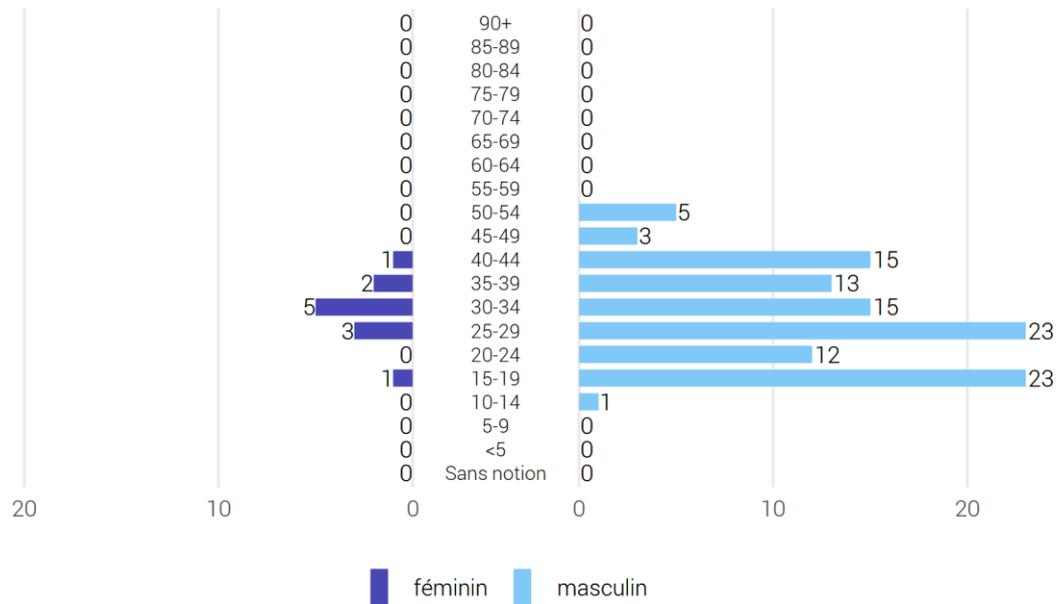
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



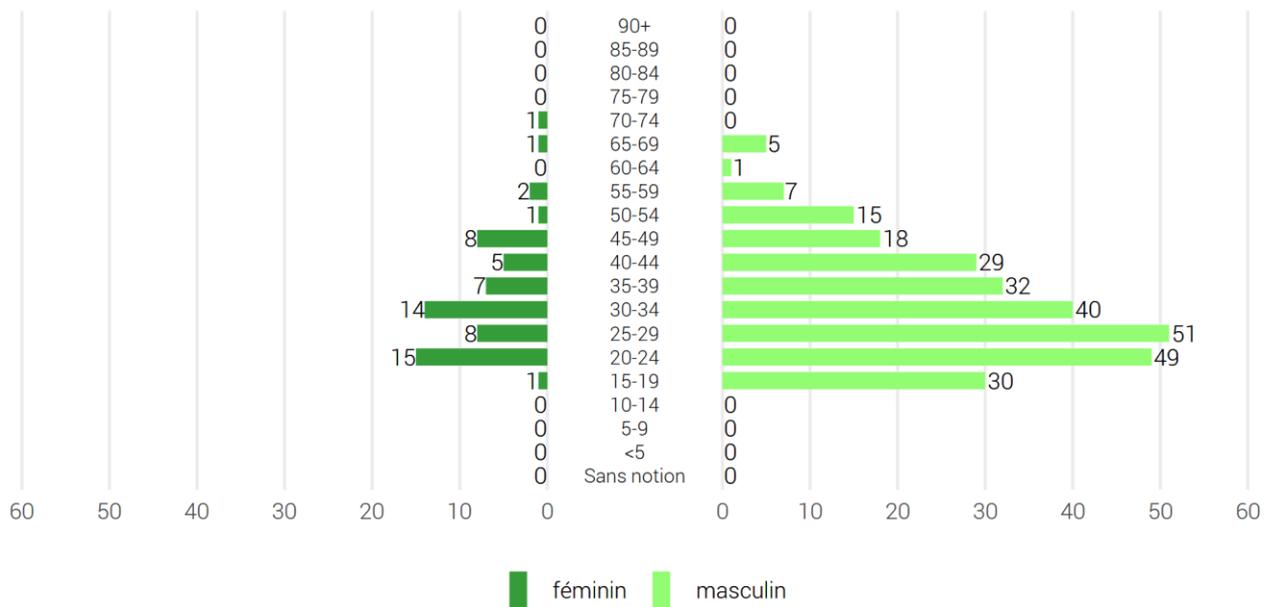
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



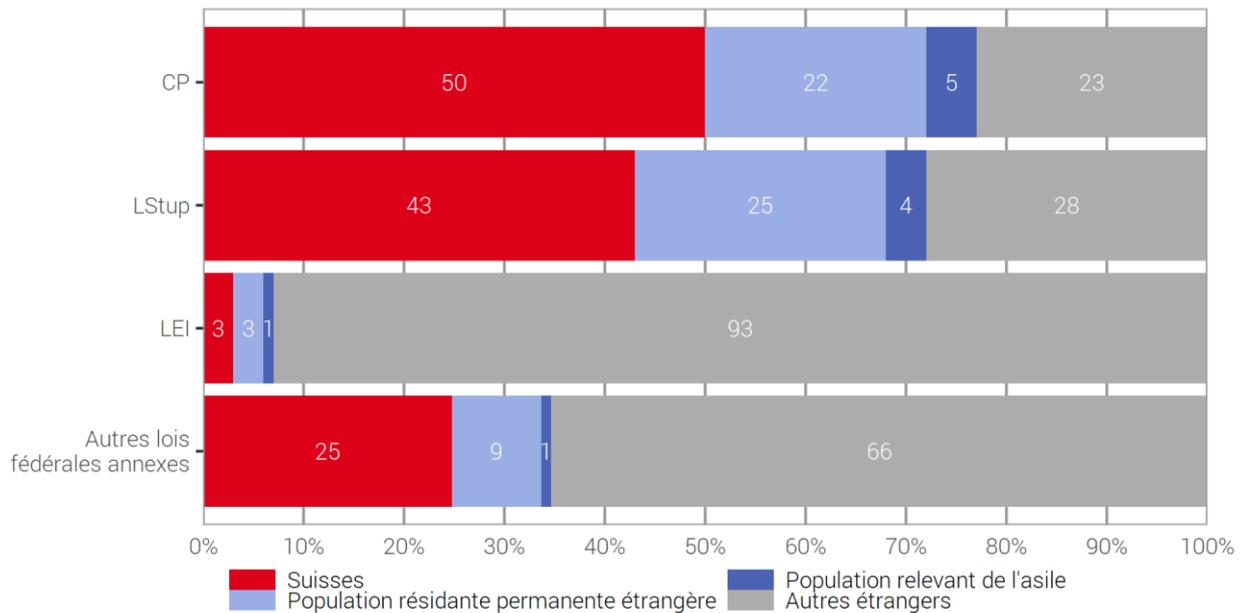
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère:

- Autorisation de séjour (permis B)
- Autorisation d'établissement (permis C)
- Diplomates, fonctionnaires internationaux y compris autorisation de séjour avec activité lucrative (permis Ci)

Population relevant de l'asile:

- Étrangers admis provisoirement (permis F)
- Requérants d'asile (permis N)
- Personnes à protéger (permis S)

Autres étrangers:

- Autorisation de courte durée (permis L)
- Autorisation frontalière (permis G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce pour activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement avec décision d'asile négative et obligation de quitter le pays
- Personnes présentes illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Autres étrangers) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (permis L), les étrangers admis provisoirement (permis F) et les requérants d'asile (permis N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p. ex.: par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	852	609	46	197
Suisse	423	423	–	–
Total étrangers	429	186	46	197
France	79	22	0	57
Algérie	54	4	10	40
Maroc	34	6	7	21
Italie	27	22	0	5
Portugal	27	25	0	2
Roumanie	22	0	0	22
Kosovo	16	14	0	2
Ukraine	13	0	12	1
Tunisie	12	3	2	7
Espagne	11	11	0	0
Allemagne	10	8	0	2
Autres nationalités	124	71	15	38

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	122	83	5	34
Suisse	52	52	–	–
Total étrangers	70	31	5	34
France	20	8	0	12
Espagne	12	9	0	3
Autres nationalités	38	14	5	19

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	340	20	3	317
Suisse	9	9	–	–
Total étrangers	331	11	3	317
France	162	2	0	160
Algérie	42	2	1	39
Maroc	17	1	0	16
Tunisie	15	0	0	15
Autres nationalités	95	6	2	87

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	66	27	9	7	18	6	133
Suisses	41	15	4	3	7	0	70
Étrangers	25	12	5	4	11	6	63
résidents	15	8	1	1	5	0	30
relevant de l'asile	1	1	0	1	0	0	3
autres	9	3	4	2	6	6	30
Total adultes	389	158	87	26	45	14	719
Suisses	203	80	38	14	16	2	353
Étrangers	186	78	49	12	29	12	366
résidents	76	38	23	5	14	0	156
relevant de l'asile	24	8	3	1	5	2	43
autres	86	32	23	6	10	10	167

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	10	4	1	0	0	0	15
Suisses	6	2	0	0	0	0	8
Étrangers	4	2	1	0	0	0	7
résidents	2	0	1	0	0	0	3
relevant de l'asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	2	1	0	0	0	0	3
Total adultes	64	36	4	2	1	0	107
Suisses	26	13	3	1	1	0	44
Étrangers	38	23	1	1	0	0	63
résidents	12	14	1	1	0	0	28
relevant de l'asile	3	1	0	0	0	0	4
autres	23	8	0	0	0	0	31

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	10	0	1	0	0	0	11
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	10	0	1	0	0	0	11
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	10	0	1	0	0	0	11
Total adultes	307	21	1	0	0	0	329
Suisses	8	0	1	0	0	0	9
Étrangers	299	21	0	0	0	0	320
résidents	8	3	0	0	0	0	11
relevant de l'asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	288	18	0	0	0	0	306

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	1 162	323	56	17	14	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

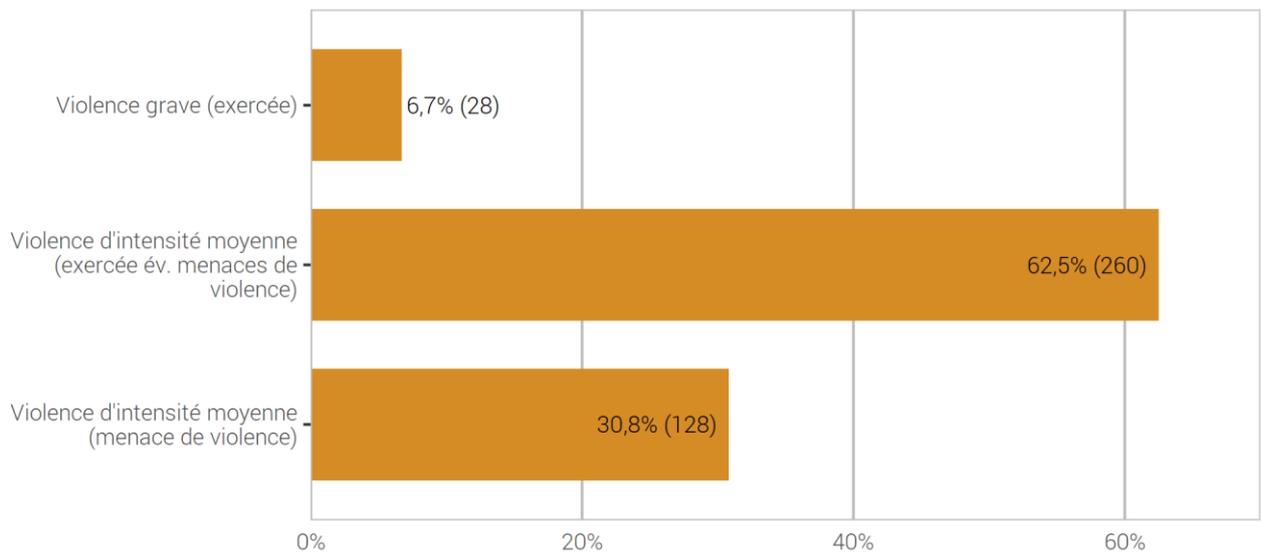
3.1 Infractions de violence

Par «infractions de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	327	88,1%	416	92,1%	27%
Total violence grave (exercée)	12	91,7%	28	85,7%	133%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	2	100,0%	100%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	0	–	-100%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
avec violence physique	0	–	1	100,0%	–
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	100,0%	8	62,5%	167%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	1	0,0%	-50%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	2	0,0%	–
avec violence physique	1	100,0%	5	100,0%	400%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	8	87,5%	18	94,4%	125%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	206	91,7%	260	95,4%	26%
Lésions corporelles simples (art. 123)	58	89,7%	82	95,1%	41%
Voies de fait (art. 126)	93	93,5%	107	97,2%	15%
Participation à rixe (art. 133) ¹	4	100,0%	0	–	-100%
<i>Nombre d'affaires</i>	2	–	0	–	-100%
Participation à agression (art. 134) ¹	7	100,0%	1	100,0%	-86%
<i>Nombre d'affaires</i>	3	–	1	–	-67%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	6	50,0%	6	83,3%	0%
Contrainte (art. 181)	24	91,7%	35	94,3%	46%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ²	5	100,0%	16	87,5%	220%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	8	100,0%	10	100,0%	25%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	1	100,0%	–
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	109	80,7%	128	86,7%	17%
Menaces (art. 180)	91	95,6%	117	93,2%	29%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	18	5,6%	11	18,2%	-39%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

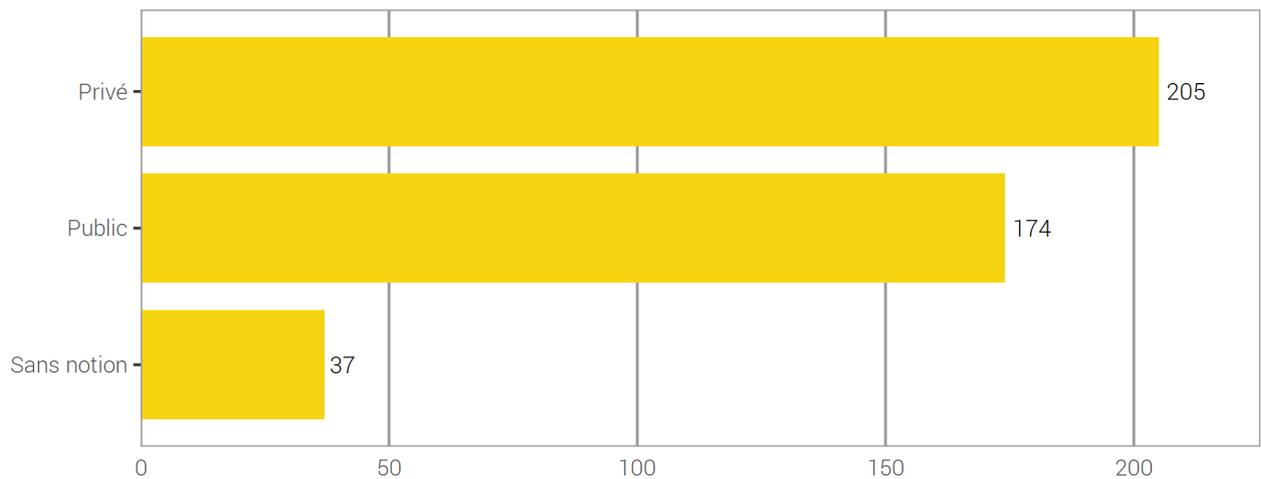
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

G 15



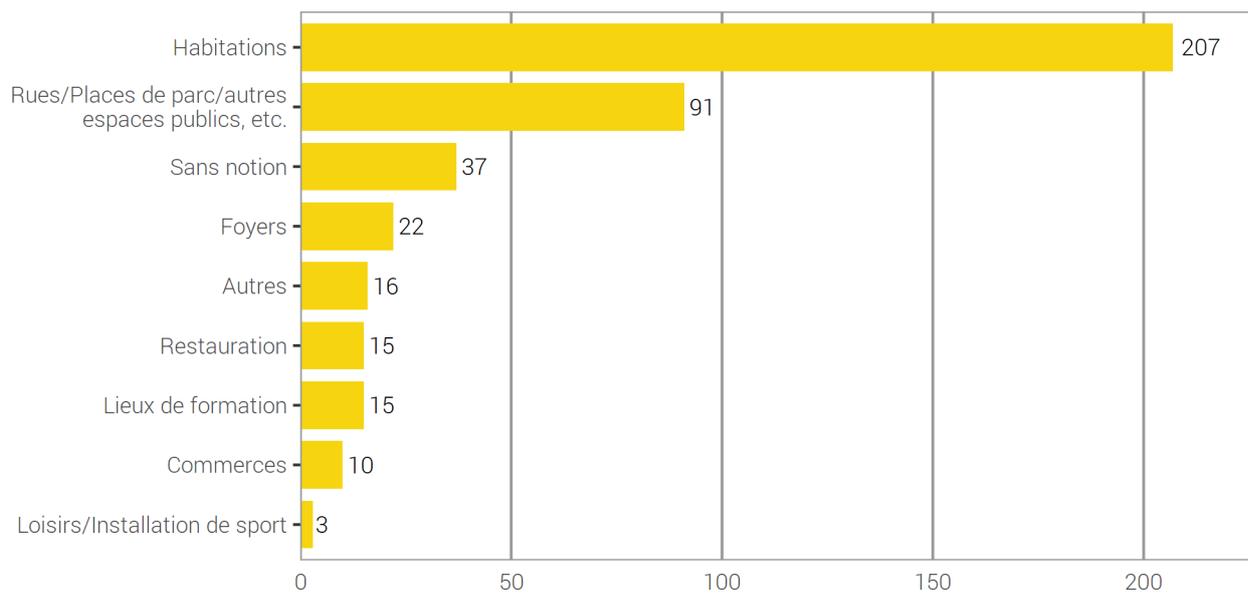
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

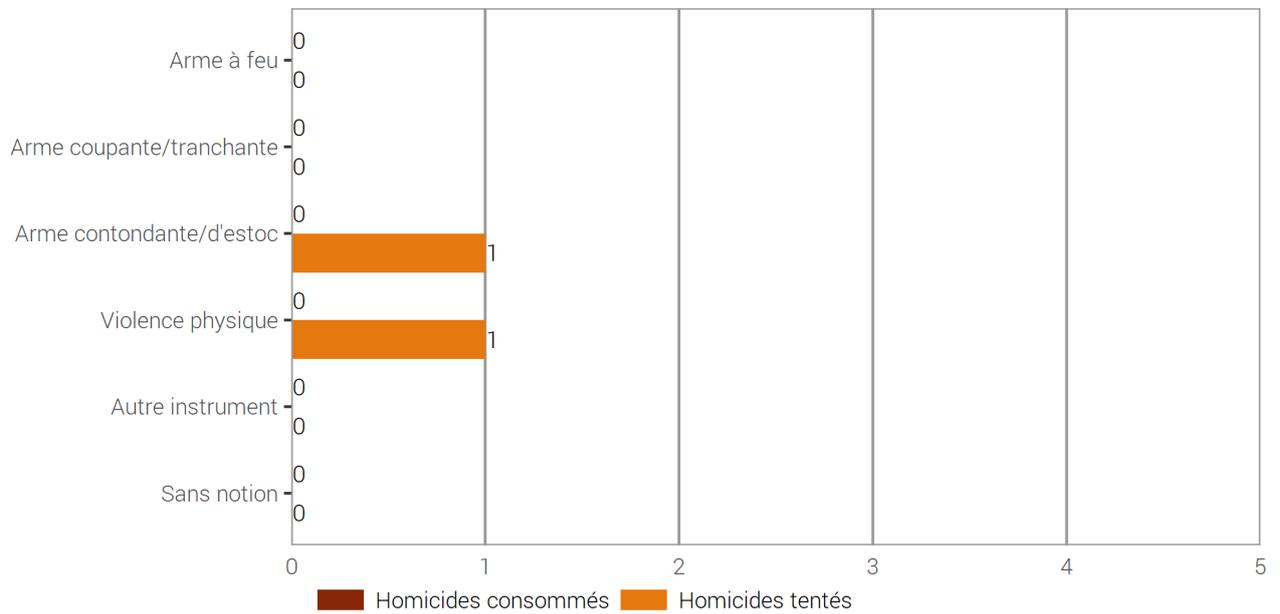
© OFS 2025

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés/tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17



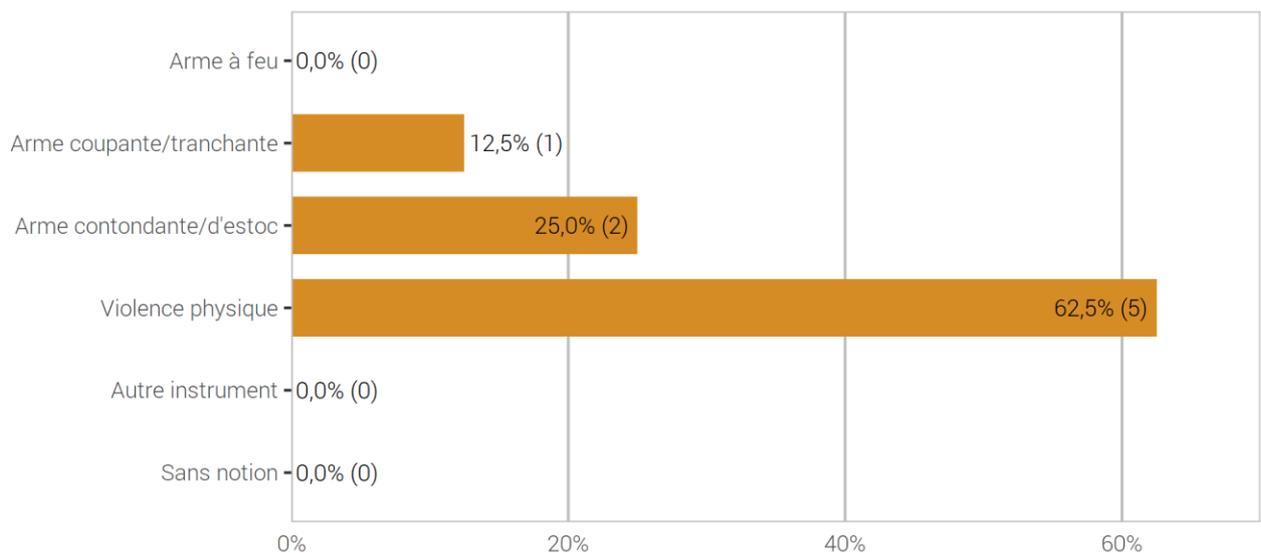
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 18



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité³

T 18

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	324	51	40	233	261	63	139	93
Total violence grave (exercée)	28	6	10	12	27	1	5	5
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	5	0	4	1	5	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0	0
avec violence physique	4	0	4	0	4	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	6	2	1	3	5	1	2	2
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	6	2	1	3	5	1	2	2
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	17	4	5	8	17	0	3	3
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	249	42	26	181	198	51	114	76
Lésions corporelles simples (art. 123)	84	16	11	57	68	16	38	25
Voies de fait (art. 126)	108	9	7	92	76	32	52	42
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	1	1	0	0	1	0	0	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	10	6	3	1	10	0	8	1
Contrainte (art. 181)	32	1	2	29	29	3	14	10
Mariage forcé (art. 181a)	2	0	0	2	1	1	2	2
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	0	1	1	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁴	15	7	4	4	14	1	3	3
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	12	3	0	9	11	1	9	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	3	0	2	1	3	0	3	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	103	7	7	89	83	20	48	33
Menaces (art. 180)	101	6	6	89	82	19	47	32
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	2	1	1	0	1	1	1	1

³Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

⁴Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité⁵

T 19

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	337	62	38	235	166	169	129	83
Total violence grave (exercée)	28	11	4	13	5	23	7	4
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	1	0	1	1	1	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0	0
avec violence physique	1	1	0	0	1	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	2	0	6	4	4	2	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	1	0
avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0	0
avec violence physique	5	2	0	3	1	4	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	18	8	4	6	0	18	4	3
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	237	47	30	159	116	120	101	70
Lésions corporelles simples (art. 123)	82	16	12	54	45	37	40	23
Voies de fait (art. 126)	104	18	12	74	58	46	43	33
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	1	1	0	0	1	0	1	1
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	8	0	1	7	4	4	3	0
Contrainte (art. 181)	37	4	4	28	9	27	16	14
Mariage forcé (art. 181a)	1	1	0	0	0	1	1	1
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	0	1	0	1	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁶	16	9	3	4	1	15	4	4
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	0	0	0	0	0	0	0	0
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	1	0	0	1	0	1	1	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	125	8	10	106	62	62	47	28
Menaces (art. 180)	115	6	7	101	53	61	47	28
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	10	2	3	5	9	1	0	0

⁵Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

⁶Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

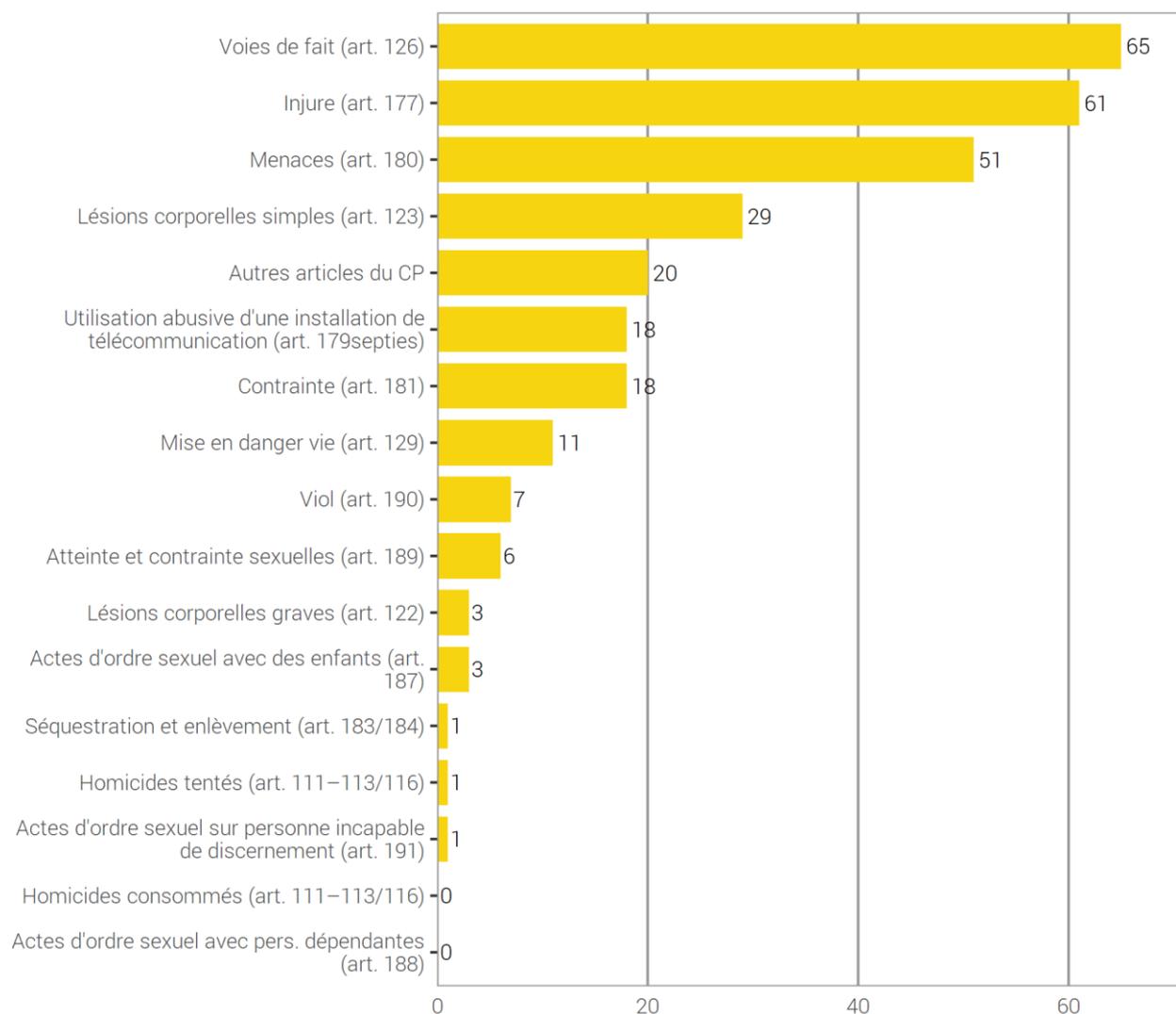
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2023	2024	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	184	295	60%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	1	–
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	3	200%
Lésions corporelles simples (art. 123)	15	29	93%
Voies de fait (art. 126)	46	65	41%
Mise en danger vie (art. 129)	2	11	450%
Injure (art. 177)	50	61	22%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	5	18	260%
Menaces (art. 180)	38	51	34%
Contrainte (art. 181)	8	18	125%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	1	–
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	3	3	0%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁷	2	6	200%
Viol (art. 190)	3	7	133%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ⁸	11	20	82%

⁷Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁸Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

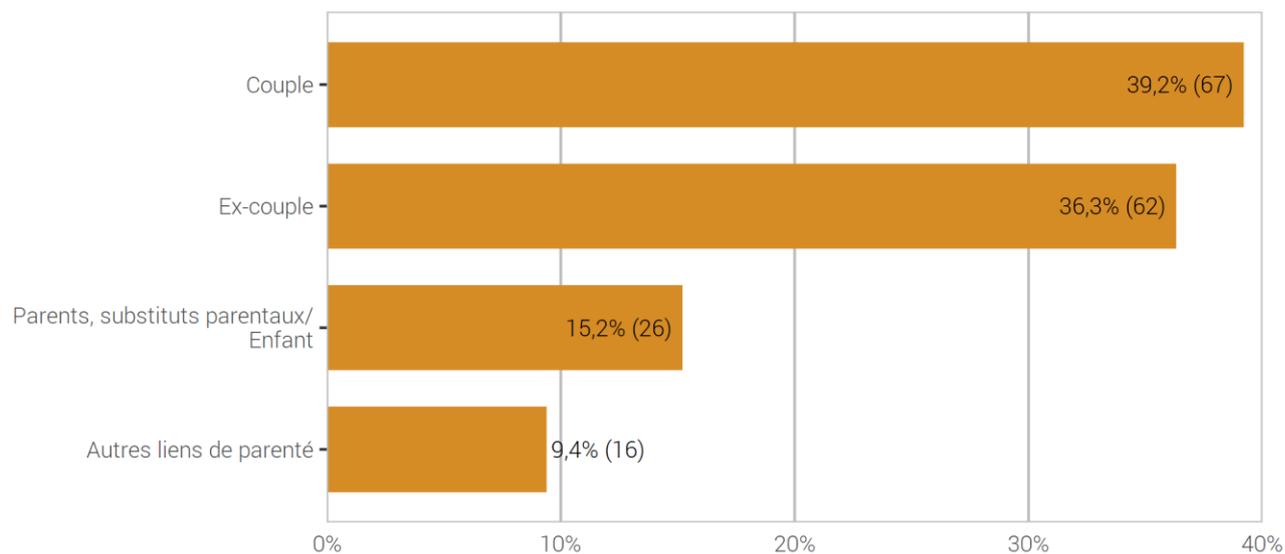
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

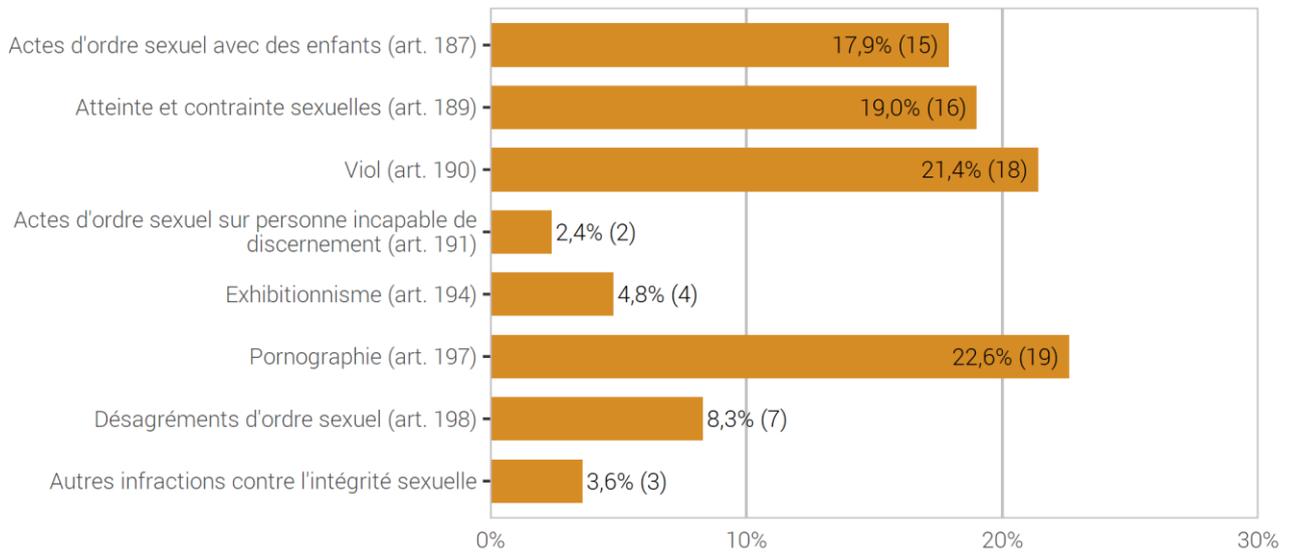
© OFS 2025

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	48	87,5%	84	94,0%	75%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	12	91,7%	15	93,3%	25%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁹	5	100,0%	16	87,5%	220%
Viol (art. 190)	8	87,5%	18	94,4%	125%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	4	75,0%	2	100,0%	-50%
Exhibitionnisme (art. 194)	0	–	4	100,0%	–
Pornographie (art. 197)	12	75,0%	19	100,0%	58%
Désagréments d'ordre sexuel (art. 198) ¹⁰	5	100,0%	7	85,7%	40%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle ¹¹	2	100,0%	3	100,0%	50%

⁹Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

¹⁰Jusqu'au 30 juin 2024 désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198).

¹¹Dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle, les articles suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2024: tromperie concernant le caractère sexuel d'un acte (art. 193a), transmission indue d'un contenu non public à caractère sexuel (art.197a).

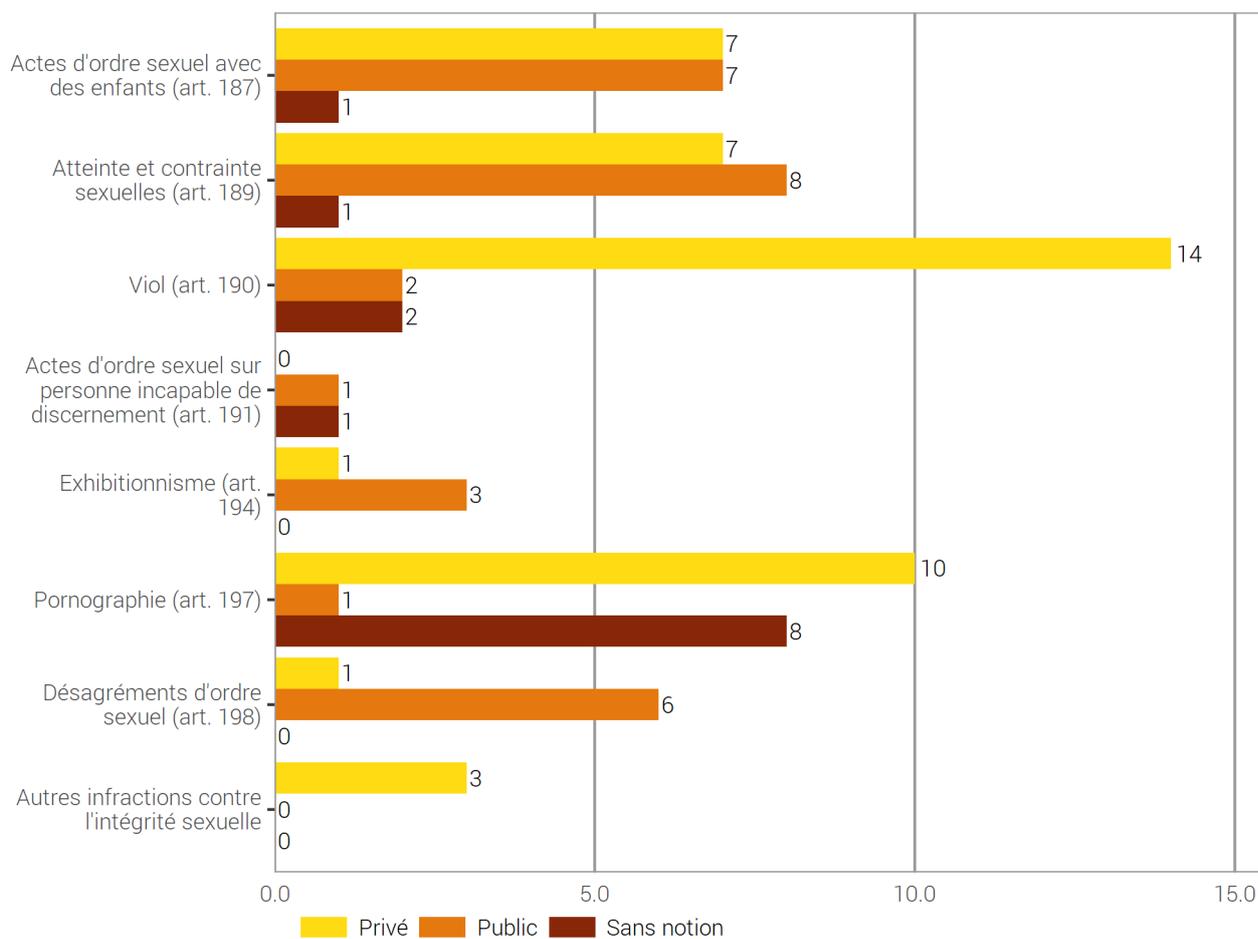
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

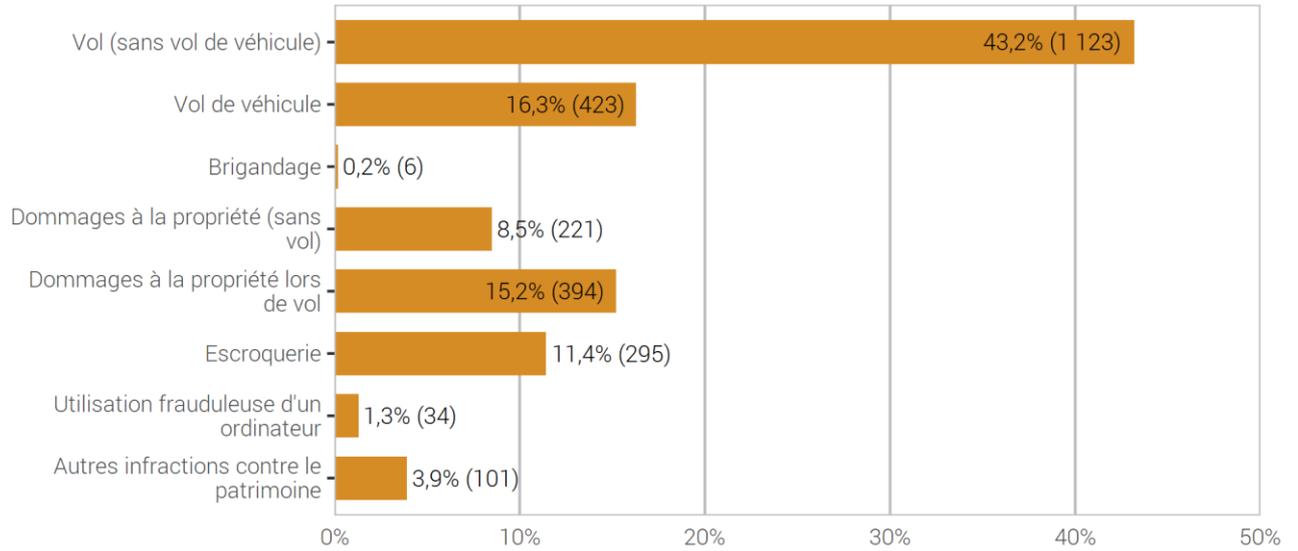
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	2 217	23,7%	2 597	24,6%	17%
Appropriation illégitime (art. 137)	37	8,1%	37	37,8%	0%
Abus de confiance (art. 138)	11	81,8%	21	85,7%	91%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	919	30,4%	1 123	30,5%	22%
Vol de véhicule (art. 139)	269	10,8%	423	7,6%	57%
Brigandage (art. 140)	6	50,0%	6	83,3%	0%
Soustraction de chose (art. 141)	0	–	0	–	0%
Soustraction de données (art. 143)	4	25,0%	1	0,0%	-75%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	8	0,0%	9	0,0%	13%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	192	17,2%	221	23,5%	15%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	331	31,4%	394	30,5%	19%
Escroquerie (art. 146)	355	9,6%	295	9,5%	-17%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	36	11,1%	34	20,6%	-6%
Filouterie d'auberge (art. 149)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Extorsion et chantage (art. 156)	18	5,6%	12	25,0%	-33%
Gestion déloyale (art. 158)	0	–	2	100,0%	–
Détournement de salaire (art. 159)	1	100,0%	0	–	-100%
Recel (art. 160)	5	100,0%	7	85,7%	40%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	–	1	100,0%	–
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	1	100,0%	0	–	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	21	76,2%	8	75,0%	-62%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

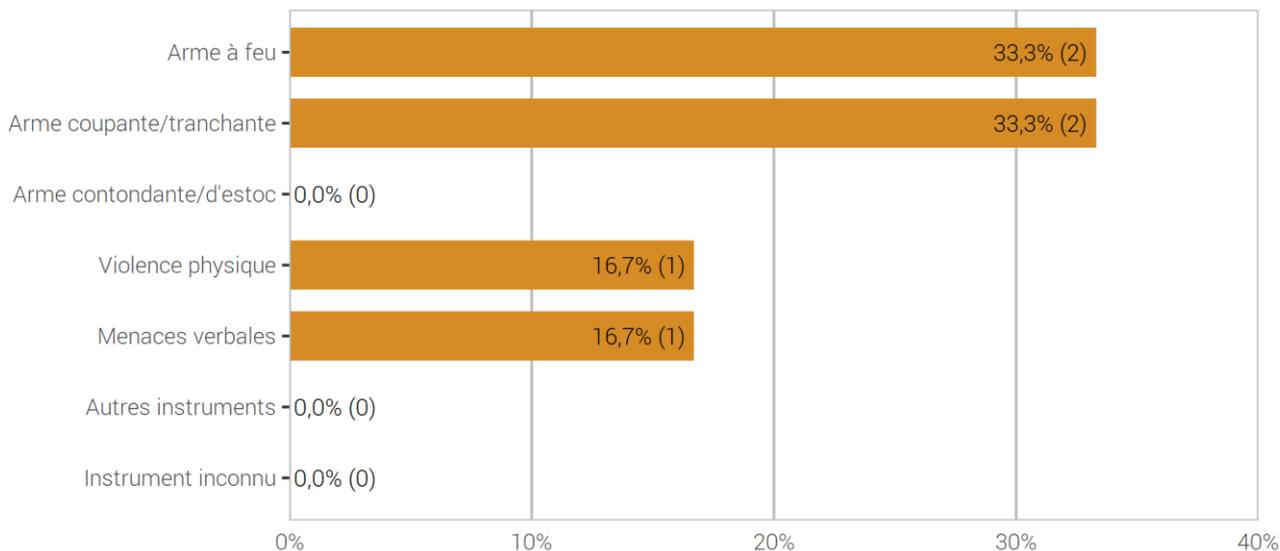
© OFS 2025

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	6	50,0%	6	83,3%	0%
Arme à feu	1	0,0%	2	100,0%	100%
Arme coupante/tranchante	4	50,0%	2	50,0%	-50%
Arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Violence physique	0	–	1	100,0%	–
Menaces verbales	0	–	1	100,0%	–
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

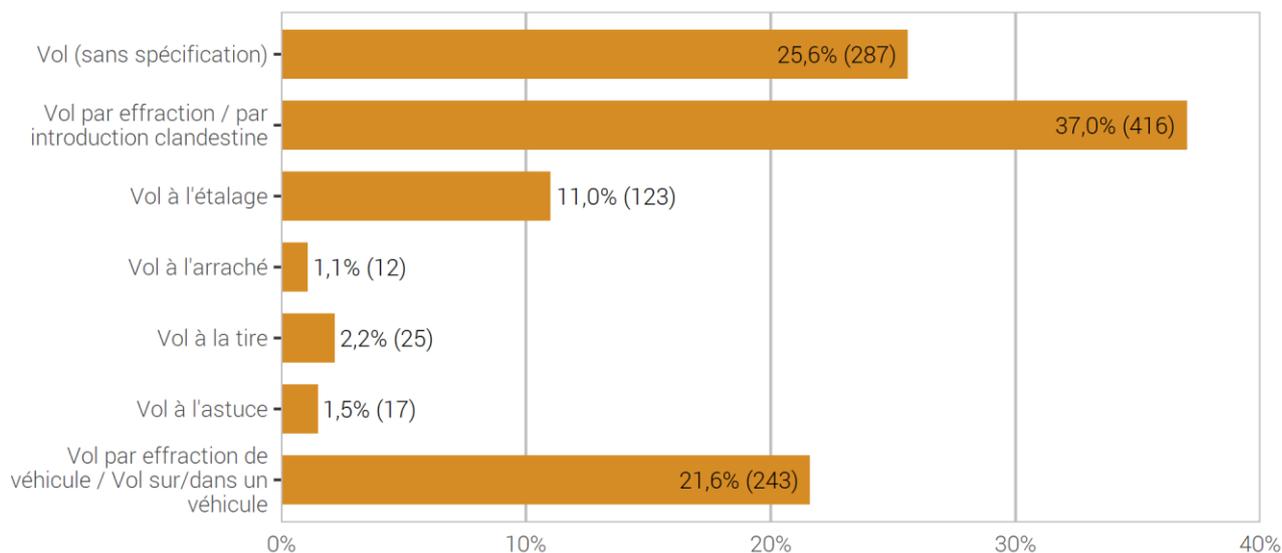
© OFS 2025

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex.: préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	919	30,4%	1 123	30,5%	22%
Vol (sans spécification)	210	16,2%	287	12,9%	37%
Vol par effraction	277	35,0%	317	28,7%	14%
Vol par introduction clandestine	75	20,0%	99	25,3%	32%
Vol à l'étalage	95	76,8%	123	76,4%	29%
Vol à l'arraché	3	0,0%	12	41,7%	300%
Vol à la tire	17	11,8%	25	12,0%	47%
Vol à l'astuce	21	0,0%	17	29,4%	-19%
Vol par effraction de véhicule	43	14,0%	40	52,5%	-7%
Vol sur/dans un véhicule ¹²	178	29,2%	203	30,5%	14%

¹²Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

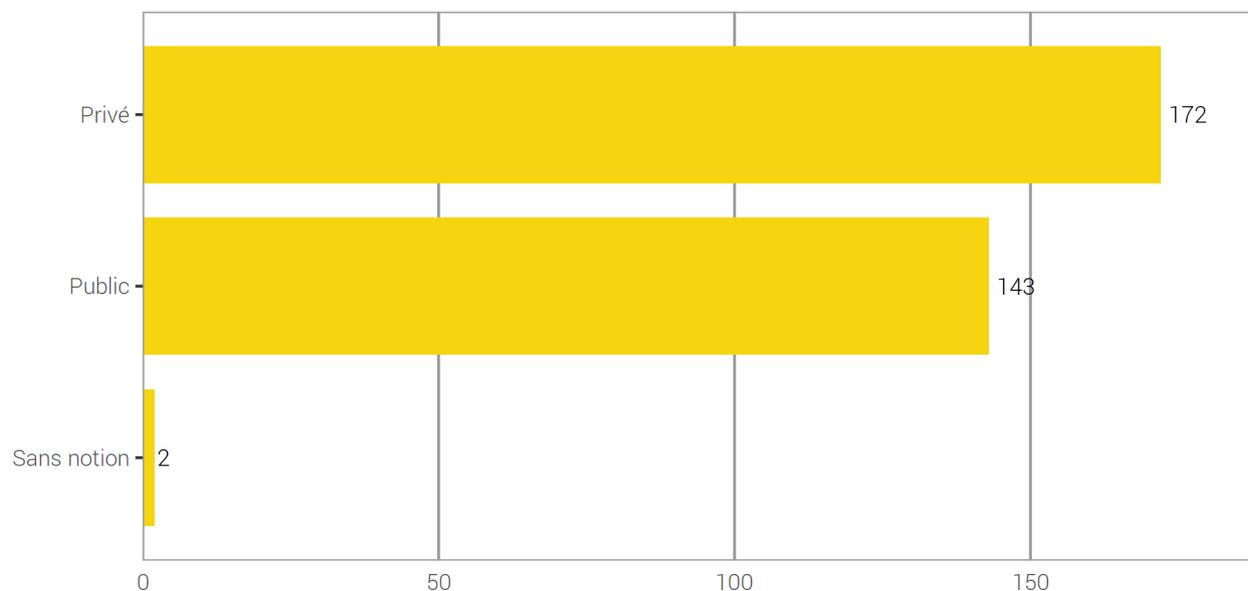
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 26

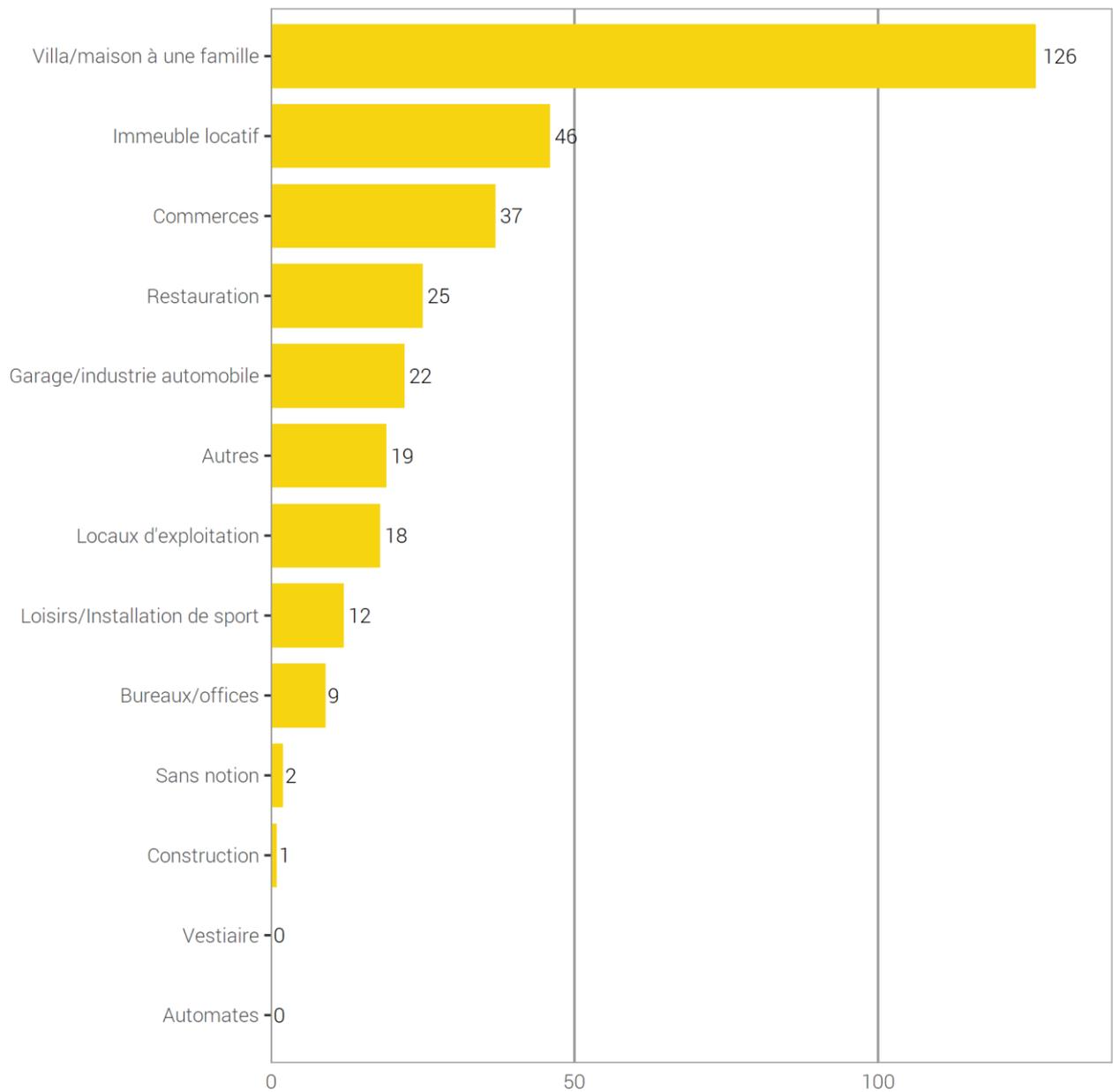


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées**Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées**

G 27



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

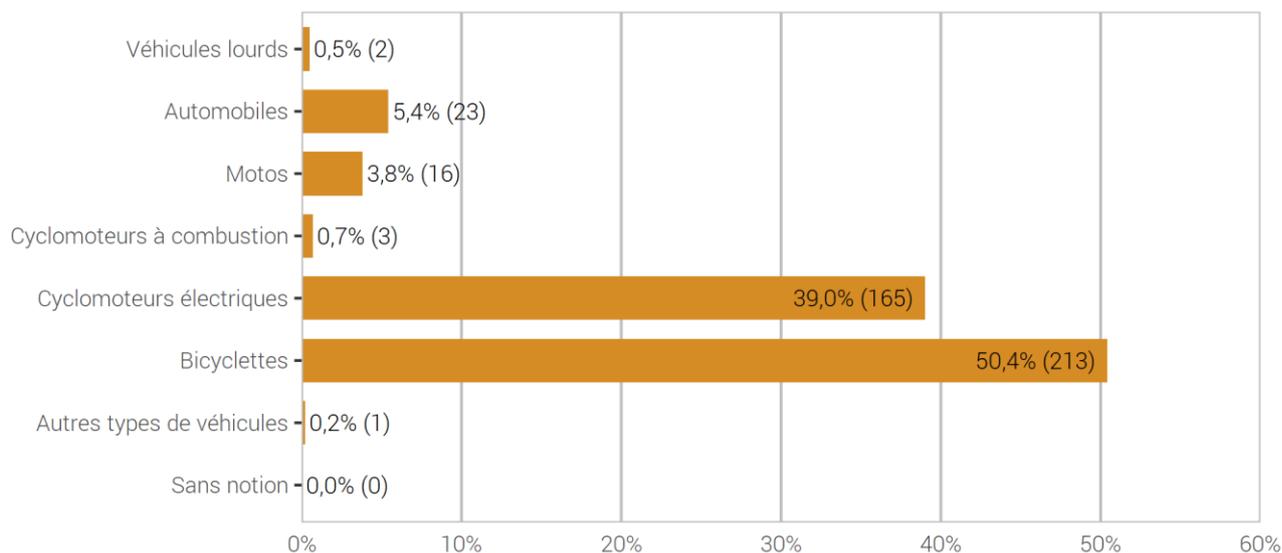
© OFS 2025

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.7.2 Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	269	10,8%	423	7,6%	57%
Véhicules lourds	0	–	2	0,0%	–
Automobiles	10	40,0%	23	30,4%	130%
Motos	11	81,8%	16	6,3%	45%
Cyclomoteurs à combustion	6	33,3%	3	33,3%	-50%
Cyclomoteurs électriques	103	5,8%	165	5,5%	60%
Bicyclettes	139	5,8%	213	6,6%	53%
Autres types de véhicules	0	–	1	0,0%	–
Sans notion ¹³	–	–	0	–	–

¹³Jusqu'à 2023, les vols de véhicules sans indication du type de véhicule étaient comptés dans la catégorie des vols de «Bicyclettes».

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

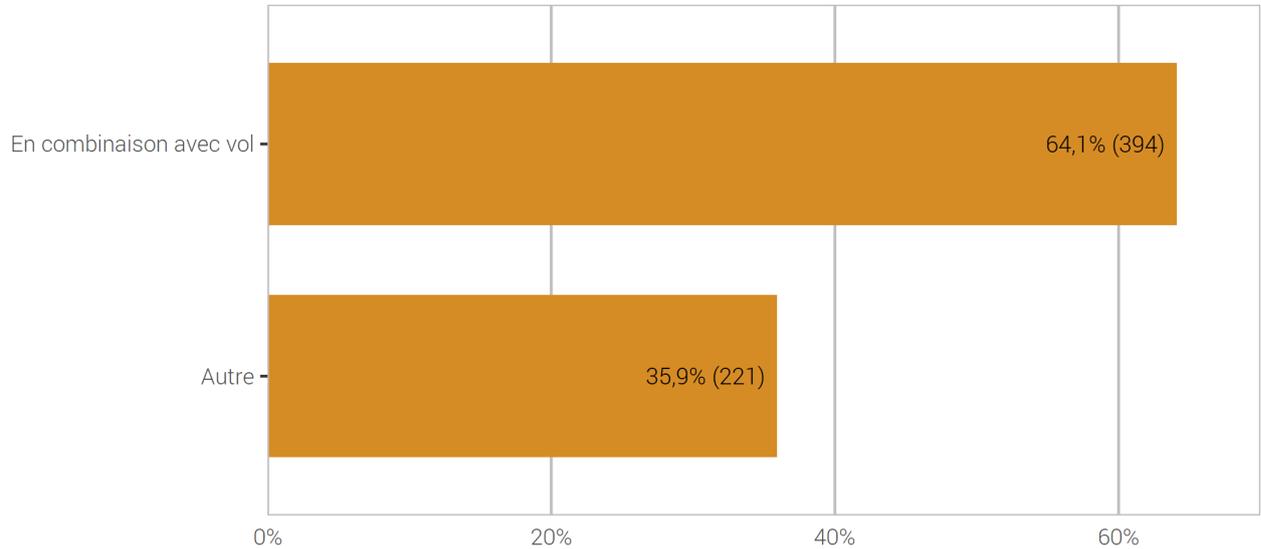
© OFS 2025

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

L'art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p. ex.: lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	523	26,2%	615	28,0%	18%
En combinaison avec vol	331	31,4%	394	30,5%	19%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	192	17,2%	221	23,5%	15%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.9 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.9.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 27

	2023	2024	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	379	315	-17%
Soustraction de données (art. 143)	3	1	-67%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	8	9	13%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	4	1	-75%
Escroquerie (art. 146)	327	265	-19%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	8	8	0%
Extorsion et chantage (art. 156)	15	9	-40%
Diffamation (art. 173)	0	0	0%
Calomnie (art. 174)	0	0	0%
Injure (art. 177)	0	0	0%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	0	0%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	0	0	0%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	0	0	0%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies}) ¹⁴	3	5	67%
Menaces (art. 180)	0	0	0%
Contrainte (art. 181)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	1	0	-100%
Pornographie (art. 197)	10	15	50%
Faux dans les titres (art. 251)	0	0	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	0	2	-
Autres articles du CP ¹⁵	0	0	0%

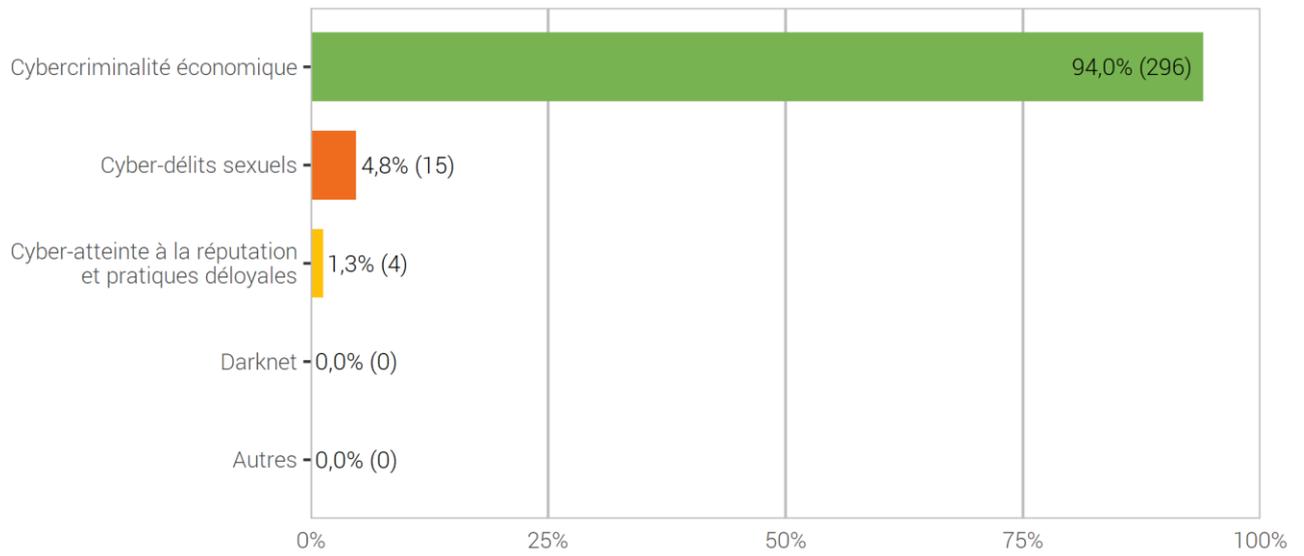
¹⁴L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

¹⁵Recel (art. 160), violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.9.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 32



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.9.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 28

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	379	6,9%	315	9,2%	-17%
Cybercriminalité économique	366	4,6%	296	4,7%	-19%
Phishing	18	0,0%	26	3,8%	44%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	6	0,0%	3	0,0%	-50%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	5	0,0%	8	0,0%	60%
Malware – Ransomware	1	0,0%	0	–	-100%
Malware – Cheval de Troie e-banking	2	0,0%	0	–	-100%
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	1	0,0%	0	–	-100%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	0	–	1	0,0%	–
Cyber-escroquerie	317	5,4%	251	4,8%	-21%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	1	0,0%	1	0,0%	0%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	10	10,0%	9	22,2%	-10%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	1	0,0%	3	0,0%	200%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	9	0,0%	9	0,0%	0%
<i>dont: fraude à la commission</i>	3	0,0%	5	0,0%	67%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	65	3,1%	35	2,9%	-46%
<i>dont: Romance Scam</i>	7	14,3%	6	0,0%	-14%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	11	0,0%	8	0,0%	-27%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	88	9,1%	77	6,5%	-13%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	91	5,5%	77	5,2%	-15%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	7	0,0%	11	0,0%	57%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	24	0,0%	10	0,0%	-58%
Money/package mules	1	0,0%	2	50,0%	100%
Sextorsion (money)	15	0,0%	5	0,0%	-67%
Vol de crypto-monnaies	0	–	0	–	0%
Cyber-délits sexuels	11	81,8%	15	100,0%	36%
Pornographie interdite	9	88,9%	15	100,0%	67%
Grooming	2	50,0%	0	–	-100%
Sextorsion (sexe)	0	–	0	–	0%
Live Streaming	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	2	0,0%	4	0,0%	100%
Cybersquatting	2	0,0%	0	–	-100%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	0	–	0	–	0%
Cyberbullying/Cybermobbing	0	–	4	0,0%	–
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

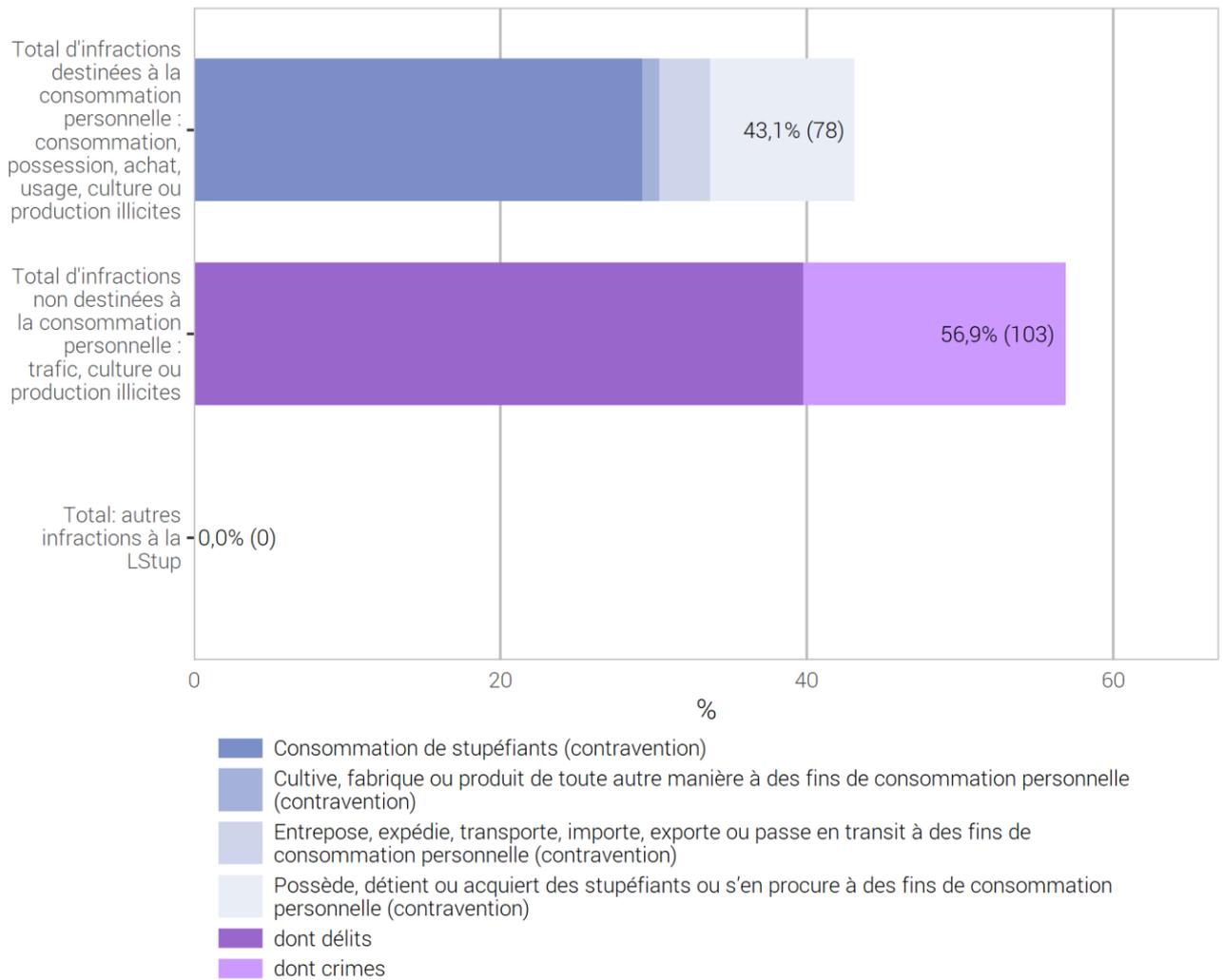
© OFS 2025

3.10 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.10.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 29

	2023		2024		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	161	100,0%	181	98,3%	12%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	118	100,0%	78	97,4%	-34%
Consommation de stupéfiants	45	100,0%	53	100,0%	18%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	1	100,0%	2	100,0%	100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	4	100,0%	6	83,3%	50%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	68	100,0%	17	94,1%	-75%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	43	100,0%	103	99,0%	140%
dont délits	28	100,0%	72	98,6%	157%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	–	1	100,0%	–
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	5	100,0%	9	100,0%	80%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	2	100,0%	2	100,0%	0%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	20	100,0%	60	98,3%	200%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	1	100,0%	0	–	-100%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
dont crimes	15	100,0%	31	100,0%	107%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	–	0	–	0%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	100,0%	8	100,0%	300%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	5	100,0%	16	100,0%	220%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	8	100,0%	7	100,0%	-13%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	–	0	–	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	–	0	–	0%
Autres contraventions	0	–	0	–	0%
Autres délits	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

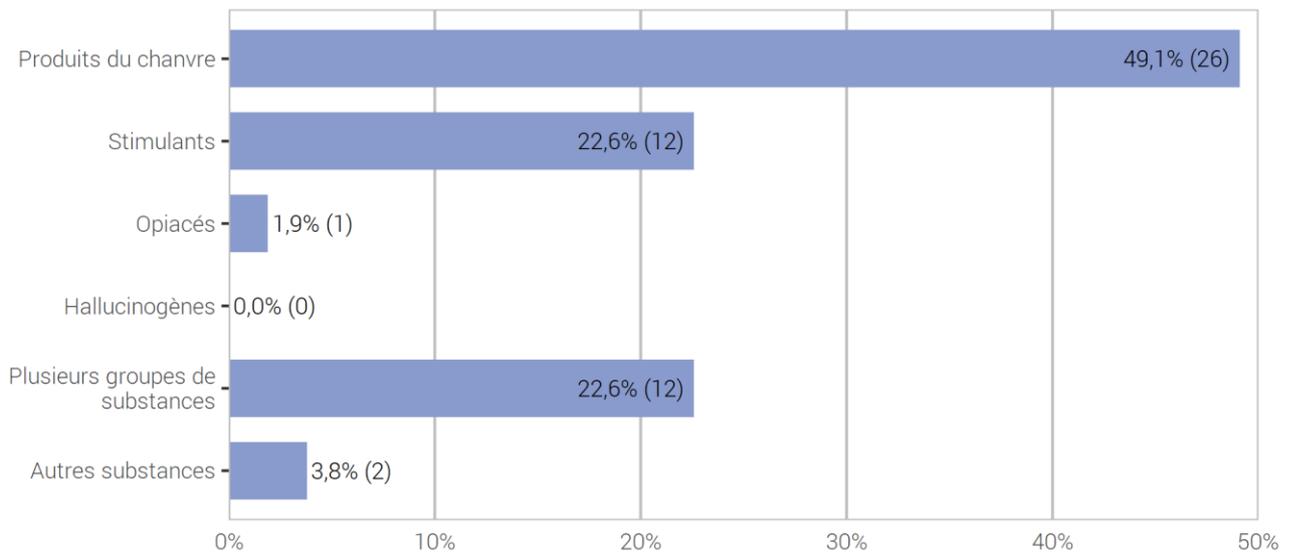
3.10.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de stupéfiant. La quantité, respectivement le poids du stupéfiant, ne peuvent être donnés de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.10.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



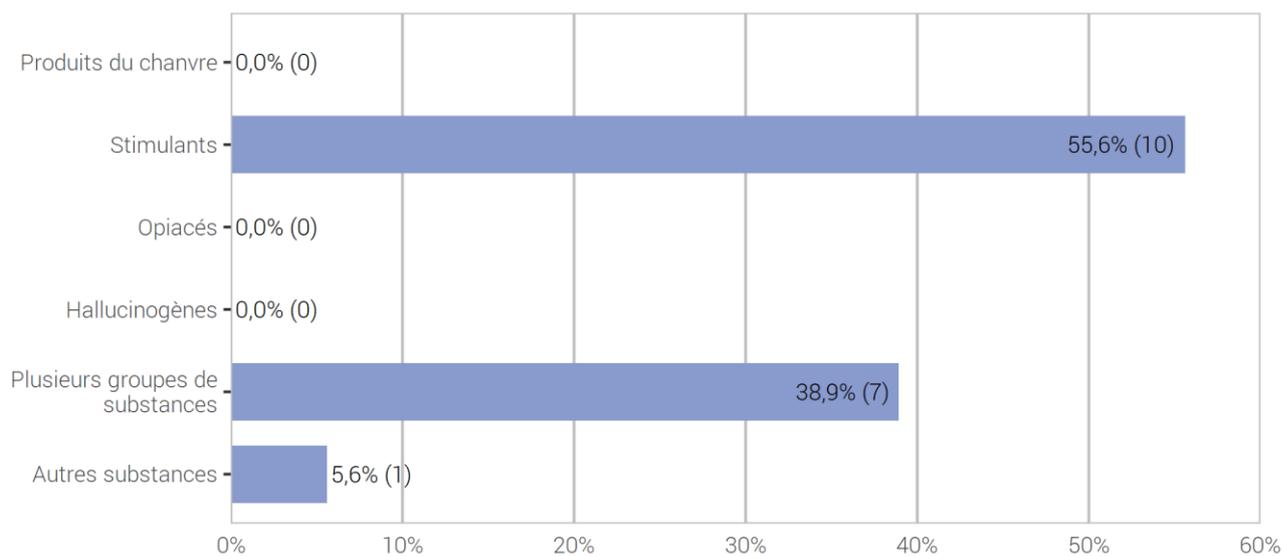
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.10.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 30

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	22	0	1	3	2	4	2	3	4	3	0	0
Étrangers	23	0	0	5	1	1	6	6	4	0	0	0
résidents	15	0	0	2	1	0	6	2	4	0	0	0
relevant de l'asile	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	6	0	0	2	0	1	0	3	0	0	0	0
Suissesses	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Étrangères	4	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 31

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	4	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0
Étrangers	11	0	0	0	0	0	5	1	5	0	0	0
résidents	8	0	0	0	0	0	3	1	4	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 32

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	12	3	0	0	0	0	15
Suisses	6	2	0	0	0	0	8
Étrangers	6	1	0	0	0	0	7
résidents	2	1	0	0	0	0	3
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	98	8	1	0	0	0	107
Suisses	38	5	1	0	0	0	44
Étrangers	60	3	0	0	0	0	63
résidents	25	3	0	0	0	0	28
relevant de l'asile	4	0	0	0	0	0	4
autres	31	0	0	0	0	0	31

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.10.5 Décès dus aux stupéfiants: évolution

Décès dus aux stupéfiants: évolution

T 33

	2023	2024	Différence
Total décès dus aux stupéfiants	0	0	0%
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses	0	0	0%
Étrangers	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de stupéfiants, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus aux stupéfiants rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus aux stupéfiants» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.10.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

L'indication de la quantité est établie au moment de la saisie par les polices. Elle est ainsi indépendante de la pureté de la substance.

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 34

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	0	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	0	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	2	–	98	–	1
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	–	–	–	1
Haschisch	22	2	1,516	–	–
Huile de haschisch	0	–	–	–	–
Marijuana	19	5	3,36	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	0	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	1	–	0,002	–	–
Crack	0	–	–	–	–
Ecstasy	11	63	0,002	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	24	–	2,777	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	3	1	0,008	–	–
Méphédron	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	6	–	0,054	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	0	–	–	–	–
Autres produits de substitution	0	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	0	–	–	–	–
LSD	0	–	–	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	0	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	0	–	–	–	–
Autres substances stupéifiantes	3	25	0,001	1 000	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	1	6	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	0	–	–	–	–
Substances de coupage	0	–	–	–	–
Substance inconnue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

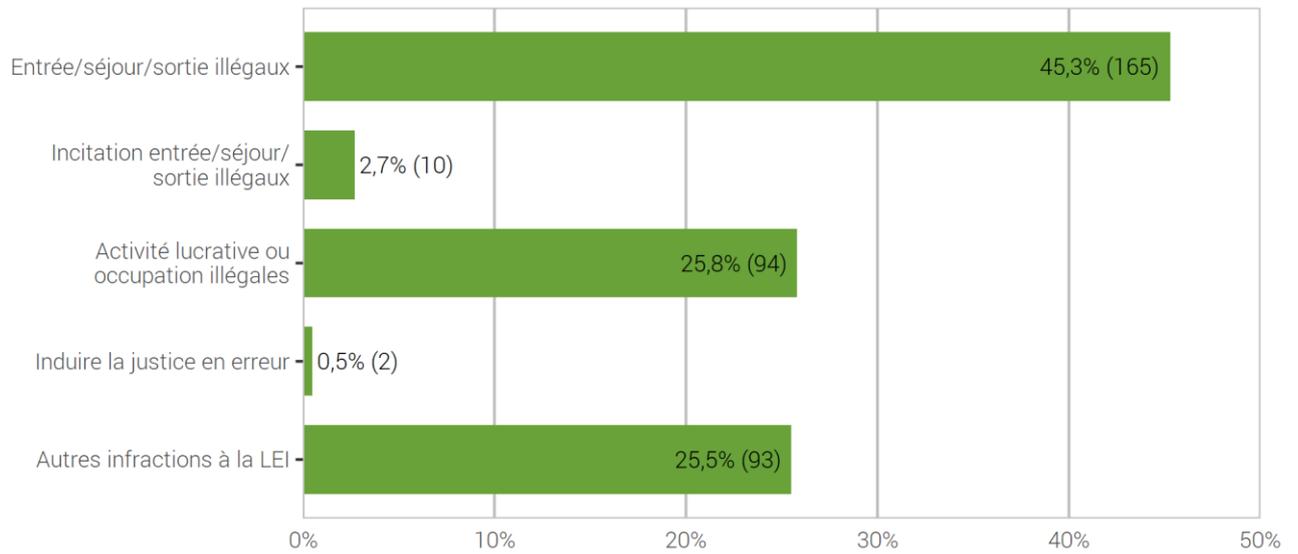
© OFS 2025

3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 35

	2023		2024		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	280	100,0%	364	100,0%	30%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	123	100,0%	165	100,0%	34%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	47	100,0%	46	100,0%	-2%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	75	100,0%	119	100,0%	59%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	–	-100%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	5	100,0%	10	100,0%	100%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	5	100,0%	8	100,0%	60%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	1	100,0%	–
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	1	100,0%	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	77	100,0%	94	100,0%	22%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	73	100,0%	88	100,0%	21%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	2	100,0%	–
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	4	100,0%	4	100,0%	0%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	0	–	2	100,0%	–
Induire la justice en erreur	0	–	2	100,0%	–
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEI	75	100,0%	93	100,0%	24%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	1	100,0%	0	–	-100%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	71	100,0%	93	100,0%	31%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	3	100,0%	0	–	-100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

T 36

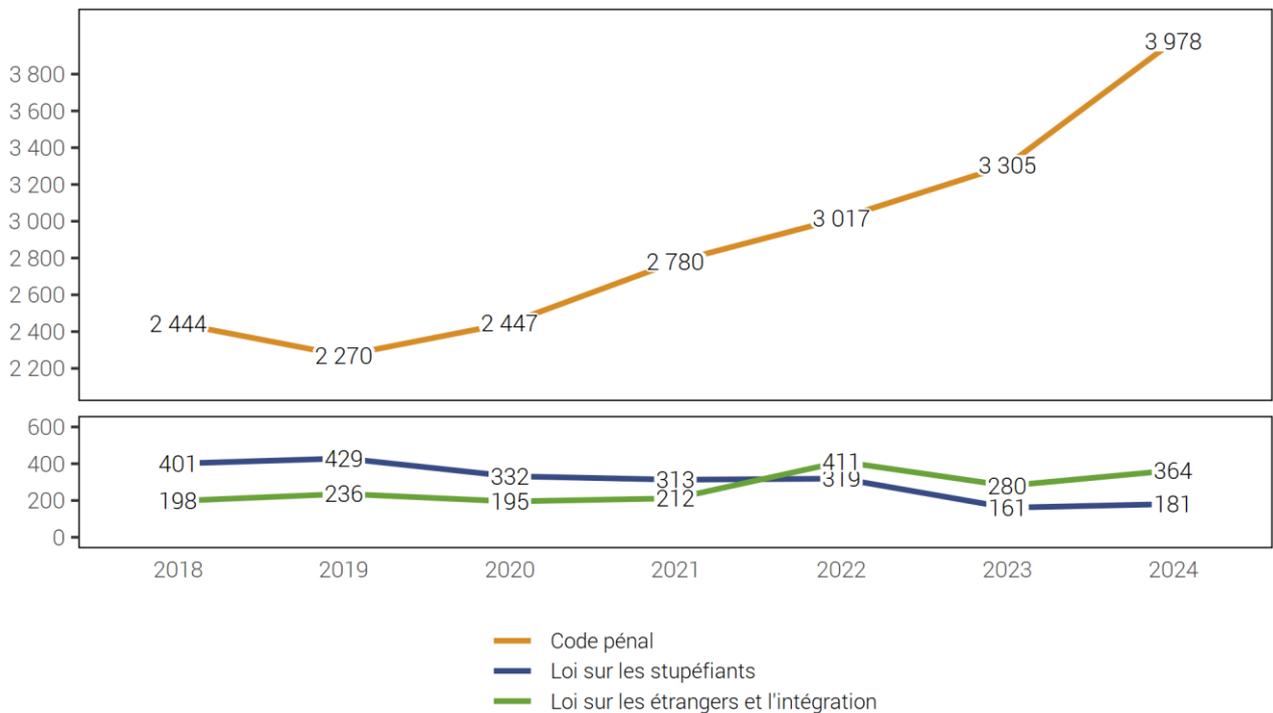
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Code pénal (CP)	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305	3 978
Loi sur les stupéfiants (LStup)	401	429	332	313	319	161	181
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	198	236	195	212	411	280	364

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Infractions selon la loi

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

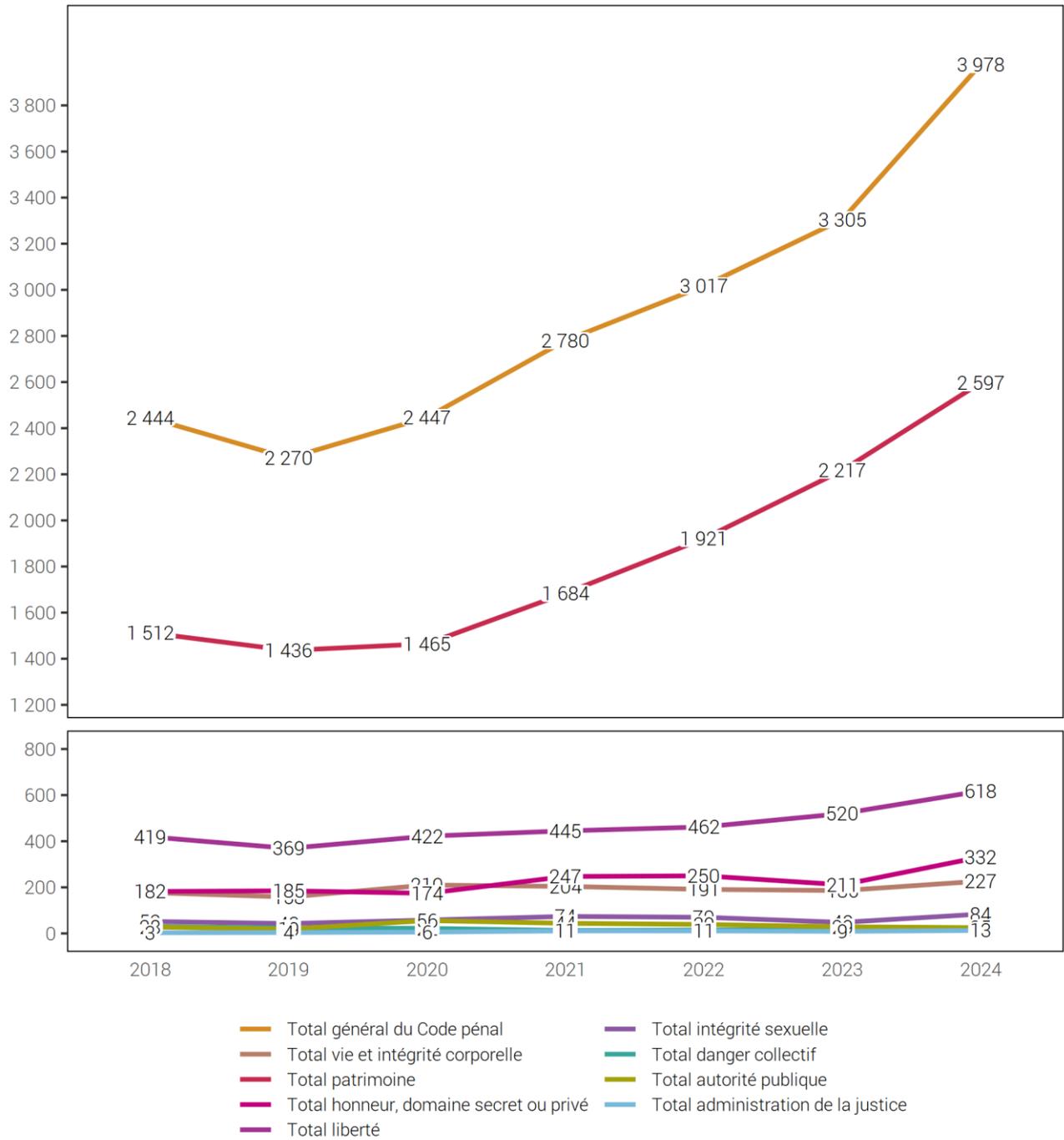
Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total général du Code pénal	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305	3 978
Total vie et intégrité corporelle	177	158	210	204	191	186	227
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	2	2	1	2
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	2	1	2	5	3	8
Lésions corporelles simples (art. 123)	69	48	76	59	56	58	82
Total patrimoine	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921	2 217	2 597
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	642	588	599	648	822	919	1 123
dont vol par effraction	225	185	201	146	197	277	317
dont vol à l'arraché	1	3	4	2	1	3	12
Vol de véhicule (art. 139)	219	221	195	269	295	269	423
Brigandage (art. 140)	4	4	9	4	2	6	6
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	214	232	236	280	240	192	221
Escroquerie (art. 146)	93	92	128	178	226	355	295
Extorsion et chantage (art. 156)	7	8	8	12	12	18	12
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	2	0	1	3	0	11	2
Total honneur, domaine secret ou privé	182	185	174	247	250	211	332
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	56	50	52	57	51	46	67
Total liberté	419	369	422	445	462	520	618
Menaces (art. 180)	92	82	86	115	118	91	117
Contrainte (art. 181)	29	11	19	43	36	24	35
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	0	0	1
Séquestration et enlèvement (art. 183)	0	0	2	0	0	1	1
Violation de domicile sans vol (art. 186)	11	17	27	35	19	31	33
Total intégrité sexuelle	52	43	58	74	70	48	84
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	11	7	16	14	20	12	15
Viol (art. 190)	3	5	6	3	3	8	18
Exhibitionnisme (art. 194)	6	4	3	12	2	0	4
Pornographie (art. 197)	13	14	17	19	18	12	19
Total danger collectif	30	24	22	13	15	18	22
Incendie intentionnel (art. 221)	8	8	5	2	2	3	3
Total autorité publique	28	19	56	44	39	29	25
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	13	13	14	20	26	8	10
Total administration de la justice	3	4	6	11	11	9	13
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	1	2	1	4	4	6	3
Autres infractions du Code pénal	41	32	34	58	58	67	60

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305	3 978
Delémont	1 443	1 269	1 333	1 494	1 607	1 729	2 198
Porrentruy	764	721	895	987	1 140	1 312	1 489
Les Franches-Montagnes	237	280	219	299	270	264	291

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017	3 305	3 978
Delémont	835	723	627	767	901	915	1 181
Porrentruy	329	288	386	430	472	612	635
Haute-Sorne	205	172	241	263	215	281	349
Courtételle	54	70	47	83	73	85	141
Courrendlin	74	87	144	133	102	117	129
Courroux	74	75	79	73	86	86	129
Saignelégier	78	113	76	80	105	116	105
Courgenay	41	45	37	70	97	98	103
Val Terbi	69	47	88	38	58	80	87
Boncourt	93	64	63	70	86	75	82
Bure	12	22	17	17	15	35	75
Alle	43	38	51	47	41	86	70
Le Noirmont	46	59	38	69	60	45	68
Basse-Allaine	35	22	45	38	50	49	65
Develier	50	14	21	24	27	30	57
Basse-Vendline	36	35	35	25	40	51	50
Haute-Ajoie	27	26	30	63	42	31	47
Fahy	3	17	15	7	22	10	44
Coeuve	3	9	15	36	13	17	43
La Baroche	39	18	37	36	60	46	43
Clos du Doubs	24	39	58	39	39	28	41
Fontenais	16	28	22	37	58	47	38
Courtedoux	5	7	7	11	16	23	36
Cornol	32	15	30	23	31	45	35
Grandfontaine	12	27	7	8	7	8	33
Les Bois	24	41	31	23	18	14	31
Les Breuleux	34	38	22	48	37	28	29
Boécourt	19	10	15	15	28	35	26
Rossemaison	7	16	7	2	2	19	21
Montfaucon	15	4	8	11	10	6	20
Soyhières	9	11	18	33	49	13	20
Courchapoix	8	13	16	2	10	6	19
Dampfreux-Lugnez	3	3	13	4	12	22	18
Vendlincourt	3	13	17	11	31	19	17
Courchavon	8	5	10	15	8	10	14
Les Genevez (JU)	4	6	12	14	2	7	10
Châtillon (JU)	5	0	7	5	6	23	9
Bourrignon	2	7	2	8	6	4	7
Lajoux (JU)	9	2	5	17	9	11	7
Movelier	5	7	6	14	18	8	7
Autres communes	54	34	42	71	55	64	37

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

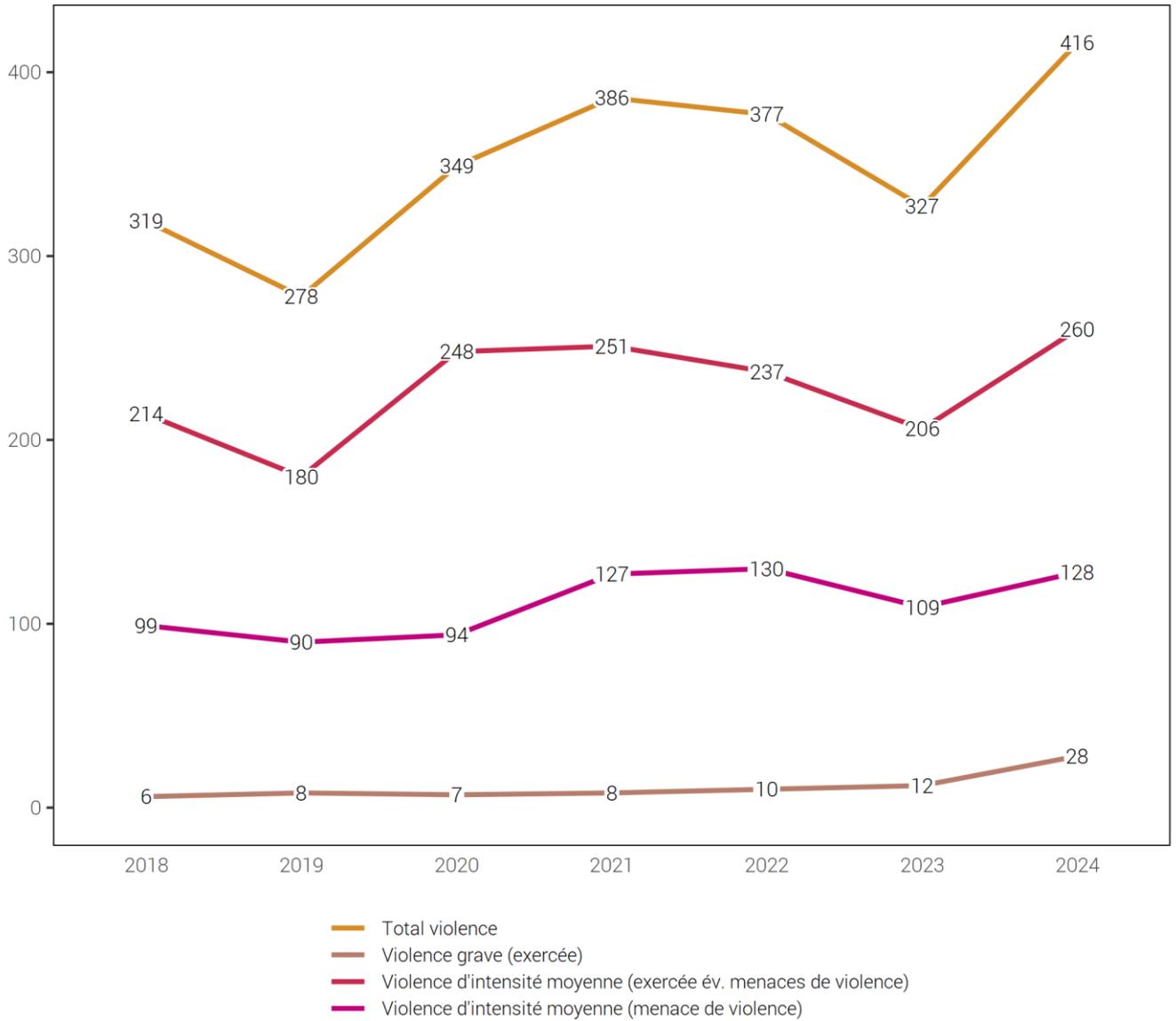
T 40

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total violence	319	278	349	386	377	327	416
Total violence grave (exercée)	6	8	7	8	10	12	28
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	1	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	2	2	1	2
avec arme à feu	0	0	0	2	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	1
avec violence physique	0	0	0	0	1	0	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	2	1	2	5	3	8
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	1	2	2	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	2
avec violence physique	2	2	1	1	3	1	5
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	3	5	6	3	3	8	18
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	1	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	214	180	248	251	237	206	260
Lésions corporelles simples (art. 123)	69	48	76	59	56	58	82
Voies de fait (art. 126)	70	87	90	109	94	93	107
Participation à rixe (art. 133) ¹	12	8	10	0	0	4	0
<i>Nombre d'affaires</i>	1	1	3	0	0	2	0
Participation à agression (art. 134) ¹	11	1	20	5	5	7	1
<i>Nombre d'affaires</i>	4	1	7	3	4	3	1
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	4	4	9	3	2	6	6
Contrainte (art. 181)	29	11	19	43	36	24	35
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	1
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	0	2	0	0	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ²	6	8	8	12	18	5	16
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	13	13	14	20	26	8	10
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	1
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	99	90	94	127	130	109	128
Menaces (art. 180)	92	82	86	115	118	91	117
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	7	8	8	12	12	18	11

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

Infractions de violence



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total infractions de violence domestique	120	98	143	226	210	184	295
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	1	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	2	0	1
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0	0	0	1	3
Lésions corporelles simples (art. 123)	20	6	24	16	7	15	29
Voies de fait (art. 126)	22	29	40	63	30	46	65
Mise en danger vie (art. 129)	2	1	2	4	5	2	11
Injure (art. 177)	24	29	23	61	63	50	61
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	2	4	13	16	5	18
Menaces (art. 180)	18	15	28	41	52	38	51
Contrainte (art. 181)	7	5	7	8	12	8	18
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	0	0	0	0	0	1
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	8	2	4	7	3	3	3
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ³	1	1	1	4	8	2	6
Viol (art. 190)	0	3	4	0	2	3	7
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	4	0	1	0	0	0	1
Autres articles du CP ⁴	11	4	5	9	10	11	20

³Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁴Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total patrimoine	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921	2 217	2 597
Appropriation illégitime (art. 137)	35	39	17	52	49	37	37
Abus de confiance (art. 138)	13	22	10	19	12	11	21
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	642	588	599	648	822	919	1 123
Vol de véhicule (art. 139)	219	221	195	269	295	269	423
Brigandage (art. 140)	4	4	9	4	2	6	6
Soustraction de chose (art. 141)	0	0	0	2	0	0	0
Soustraction de données (art. 143)	2	0	2	2	6	4	1
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	6	6	0	8	9	8	9
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	214	232	236	280	240	192	221
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	249	200	227	168	213	331	394
Escroquerie (art. 146)	93	92	128	178	226	355	295
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	10	10	16	25	22	36	34
Filouterie d'auberge (art. 149)	3	2	1	2	1	1	1
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	2	0	1	0	1	2	2
Extorsion et chantage (art. 156)	7	8	8	12	12	18	12
Gestion déloyale (art. 158)	1	1	5	1	1	0	2
Détournement de salaire (art. 159)	1	0	0	1	0	1	0
Recel (art. 160)	6	3	3	3	4	5	7
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	0	0	0	0	0	1
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	0	0	2	0	1	0
Autres infractions contre le patrimoine	5	8	8	8	6	21	8

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.7 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire^{5, 6}

T 43

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	–	–	131	197	236	379	315
Cybercriminalité économique	–	–	119	178	222	366	296
Phishing	–	–	4	5	3	18	26
Hacking: pénétrer un système informatique de force	–	–	0	2	1	6	3
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	–	–	0	5	9	5	8
Malware – Ransomware	–	–	1	2	2	1	0
Malware – Cheval de Troie e-banking	–	–	0	3	3	2	0
Malware – Spyware	–	–	0	0	0	0	0
Malware – Rogueware/Scareware	–	–	0	0	0	1	0
Malware – Botnet	–	–	0	0	3	0	0
DDoS	–	–	0	0	0	0	1
Cyber-escroquerie⁷	–	–	108	147	186	317	251
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	–	–	–	2	2	1	1
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	–	–	–	6	5	10	9
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	–	–	–	0	1	1	3
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	–	–	–	4	2	9	9
<i>dont: fraude à la commission</i>	–	–	–	4	3	3	5
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	–	–	–	3	33	65	35
<i>dont: Romance Scam</i>	–	–	–	14	4	7	6
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	–	–	–	12	5	11	8
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	–	–	–	24	66	88	77
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	–	–	–	60	36	91	77
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	–	–	–	4	6	7	11
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	–	–	–	14	23	24	10
Money/package mules	–	–	1	3	0	1	2
Sextorsion (money)	–	–	5	9	12	15	5
Vol de crypto-monnaies	–	–	0	2	3	0	0
Cyber-délits sexuels	–	–	7	16	13	11	15
Pornographie interdite	–	–	6	13	11	9	15
Grooming	–	–	1	0	0	2	0
Sextorsion (sexe)	–	–	0	3	2	0	0
Live Streaming	–	–	0	0	0	0	0
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	–	–	5	3	1	2	4
Cybersquatting	–	–	0	0	0	2	0
Cyber-atteinte à la réputation (business)	–	–	1	0	0	0	0
Cyberbullying/Cybermobbing	–	–	4	3	1	0	4
Darknet	–	–	0	0	0	0	0
Commerce illégal sur le darknet	–	–	0	0	0	0	0
Autres	–	–	0	0	0	0	0
Data leaking	–	–	0	0	0	0	0

⁵Les infractions de criminalité numériques sont publiées à partir de 2020.

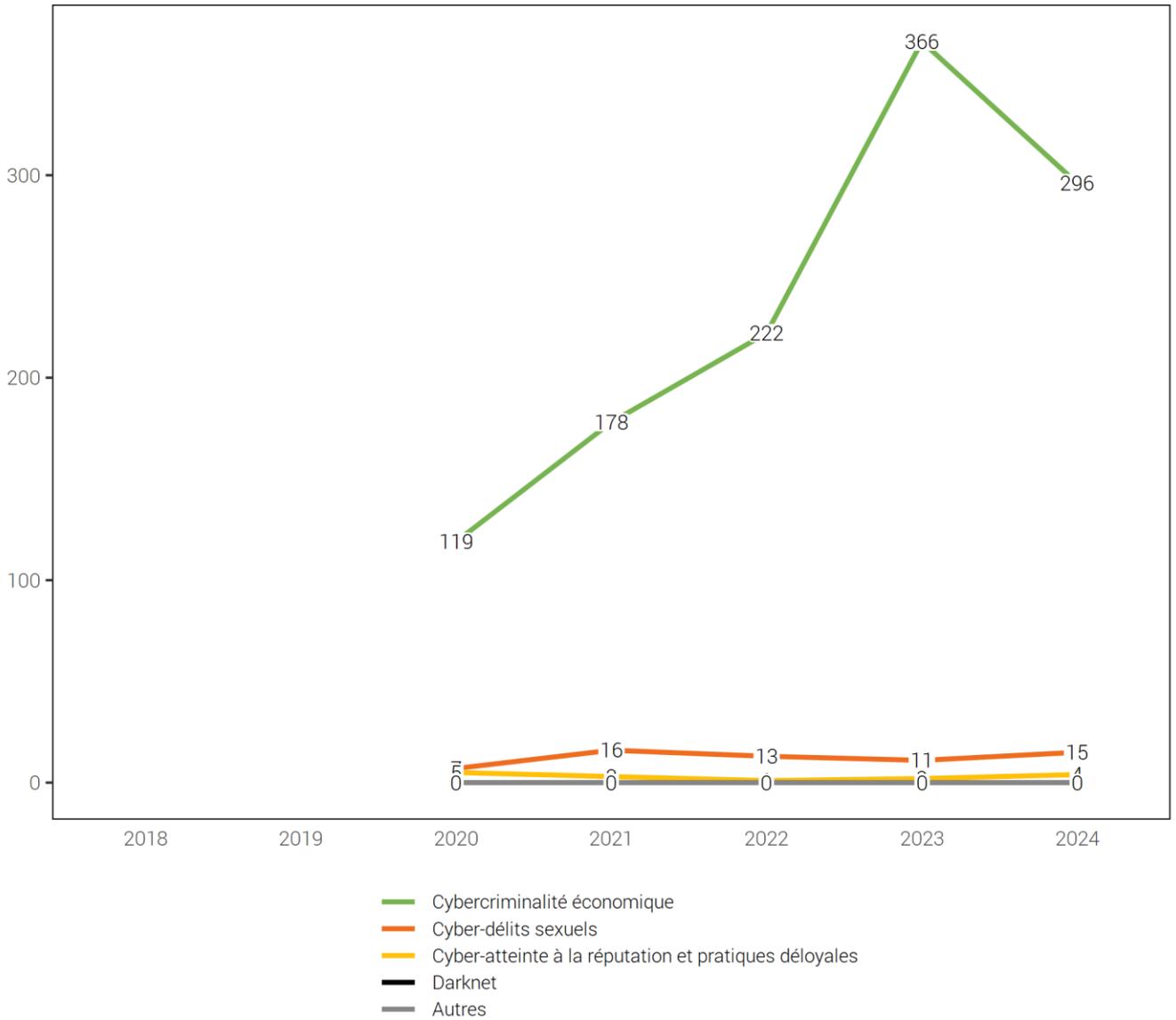
⁶Soustraction de données (art. 143), accès indu à un système informatique (art. 143^{bis}), détérioration de données (art. 144^{bis}), escroquerie (art. 146), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147), extorsion et chantage (art. 156), recel (art. 160), violation du secret de fabric./comm. (art. 162), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), injure (art. 177), violation du domaine secret et du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater}), utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies}), soustraction de données personnelles (art. 179^{novies}), usurpation d'identité (art. 179^{decies}) – depuis le 1^{er} septembre 2023, menaces (art. 180), contrainte (art. 181), actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), pornographie (art. 197), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les titres (art. 251), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}) - jusqu'en 2020 : discrimination raciale (art. 261^{bis}), blanchiment d'argent (art. 305^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation secret prof. en recherche médicale (art. 321^{bis}), violation du secret des postes et télécom. (art. 321^{ter}).

⁷Les modes opératoires détaillés ne sont disponibles que depuis 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

Infractions de criminalité numérique par domaine



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

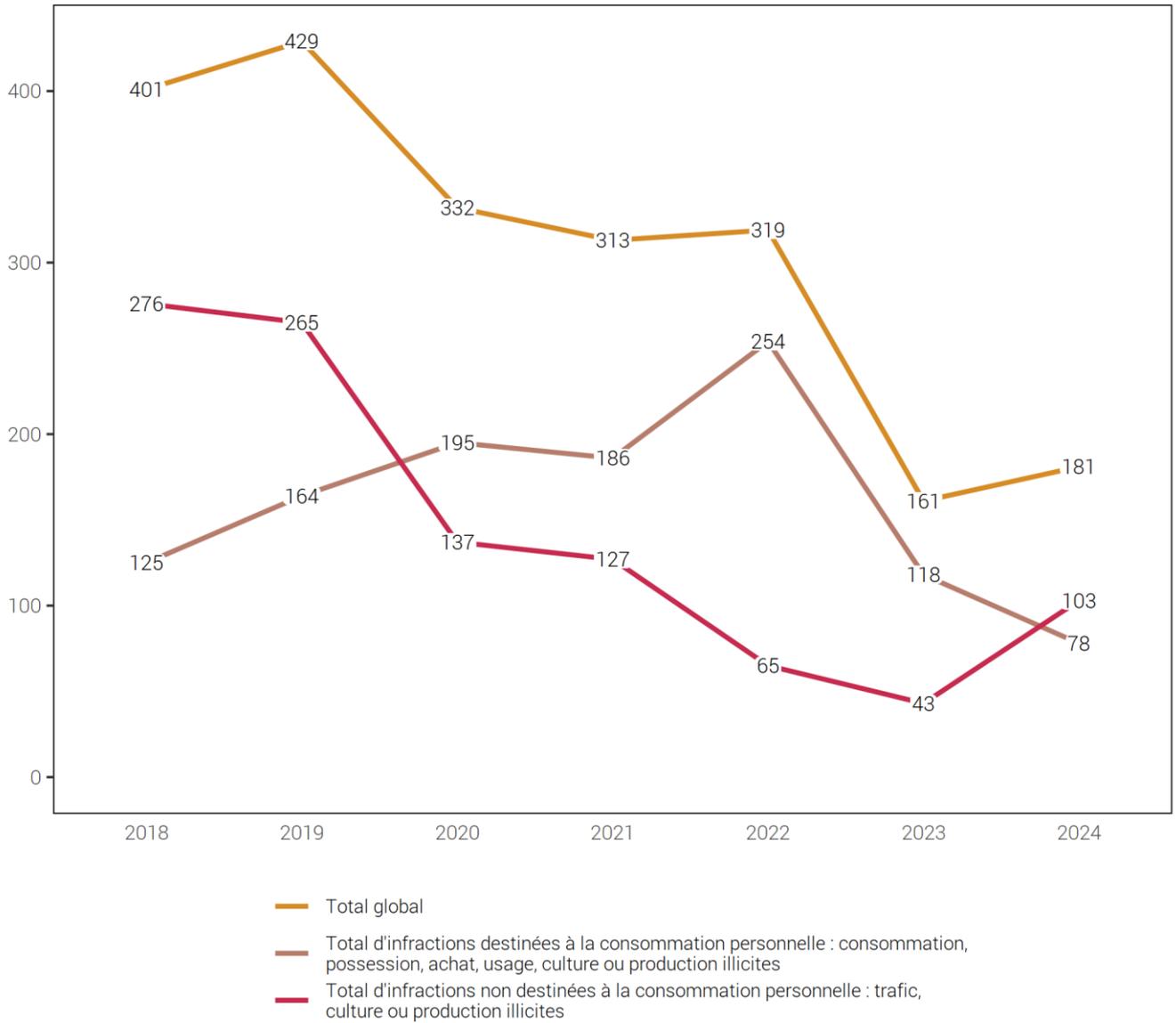
4.1.8 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

T 44

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total global	401	429	332	313	319	161	181
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	125	164	195	186	254	118	78
Consommation de stupéfiants	125	164	132	111	111	45	53
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	13	1	6	1	2
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	0	3	21	6	4	6
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	47	53	131	68	17
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	276	265	137	127	65	43	103
dont délits	240	247	120	105	39	28	72
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	5	7	4	6	2	0	1
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	4	0	5	2	8	5	9
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	11	15	2	2
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	221	227	100	84	9	20	60
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	1	0	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	1	5	1	0
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	10	13	11	–	–	–	–
dont crimes	36	18	17	22	26	15	31
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	0	2	7	1	0	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	9	0	2	0	0	2	8
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	2	16	5	16
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	3	5	5	13	9	8	7
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	0	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	0	0	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	24	13	8	–	–	–	–
Total: autres infractions à la LStup	–	0	0	0	0	0	0
Autres contraventions	–	0	0	0	0	0	0
Autres délits	–	0	0	0	0	0	0

⁸Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 45

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	401	429	332	313	319	161	181
Porrentruy	174	235	152	163	188	82	98
Delémont	203	175	162	131	121	74	83
Les Franches-Montagnes	24	19	18	19	10	5	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.10 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 46

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	401	429	332	313	319	161	181
Delémont	124	120	70	73	66	41	59
Porrentruy	26	99	48	40	63	25	40
Boncourt	93	80	43	57	65	42	21
Haute-Sorne	32	24	37	14	10	6	10
Haute-Ajoie	4	7	0	1	2	1	9
Courrendlin	9	11	8	10	4	7	8
Courgenay	5	10	10	6	15	1	6
Clos du Doubs	5	9	7	2	5	4	5
Vendlincourt	3	0	5	2	1	0	5
Courtételle	9	6	6	3	1	0	4
Basse-Allaine	4	5	6	6	1	1	3
Bure	4	7	10	8	4	0	2
Coeuve	1	0	3	0	0	0	2
Alle	5	3	2	3	2	2	1
Basse-Vendline	6	0	4	9	5	0	1
Courchavon	0	0	0	1	1	0	1
Courroux	10	2	13	4	24	3	1
Fahy	12	7	0	6	9	2	1
Grandfontaine	2	0	0	0	0	0	1
Val Terbi	4	2	7	2	4	5	1
Boécourt	4	0	0	0	3	1	0
Bourrignon	0	0	1	0	0	1	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	3	0
Cornol	1	0	0	0	1	0	0
Courchapoix	2	0	0	2	0	0	0
Courtedoux	2	0	0	0	1	0	0
Dampfreux-Lugnez	0	3	2	0	3	2	0
Develier	2	0	6	14	1	0	0
Ederswiler	0	0	0	0	1	0	0
Fontenais	0	4	5	14	8	0	0
La Baroche	1	1	7	8	2	2	0
Lajoux (JU)	2	0	1	1	0	3	0
Le Bémont (JU)	1	0	0	0	0	1	0
Le Noirmont	3	6	4	1	2	0	0
Les Bois	0	2	8	1	1	0	0
Les Breuleux	1	5	0	1	1	0	0
Les Enfers	0	0	0	0	0	0	0
Les Genevez (JU)	0	0	0	3	0	0	0
Mervelier	2	0	1	0	0	1	0
Mettembert	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	22	16	18	21	13	7	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

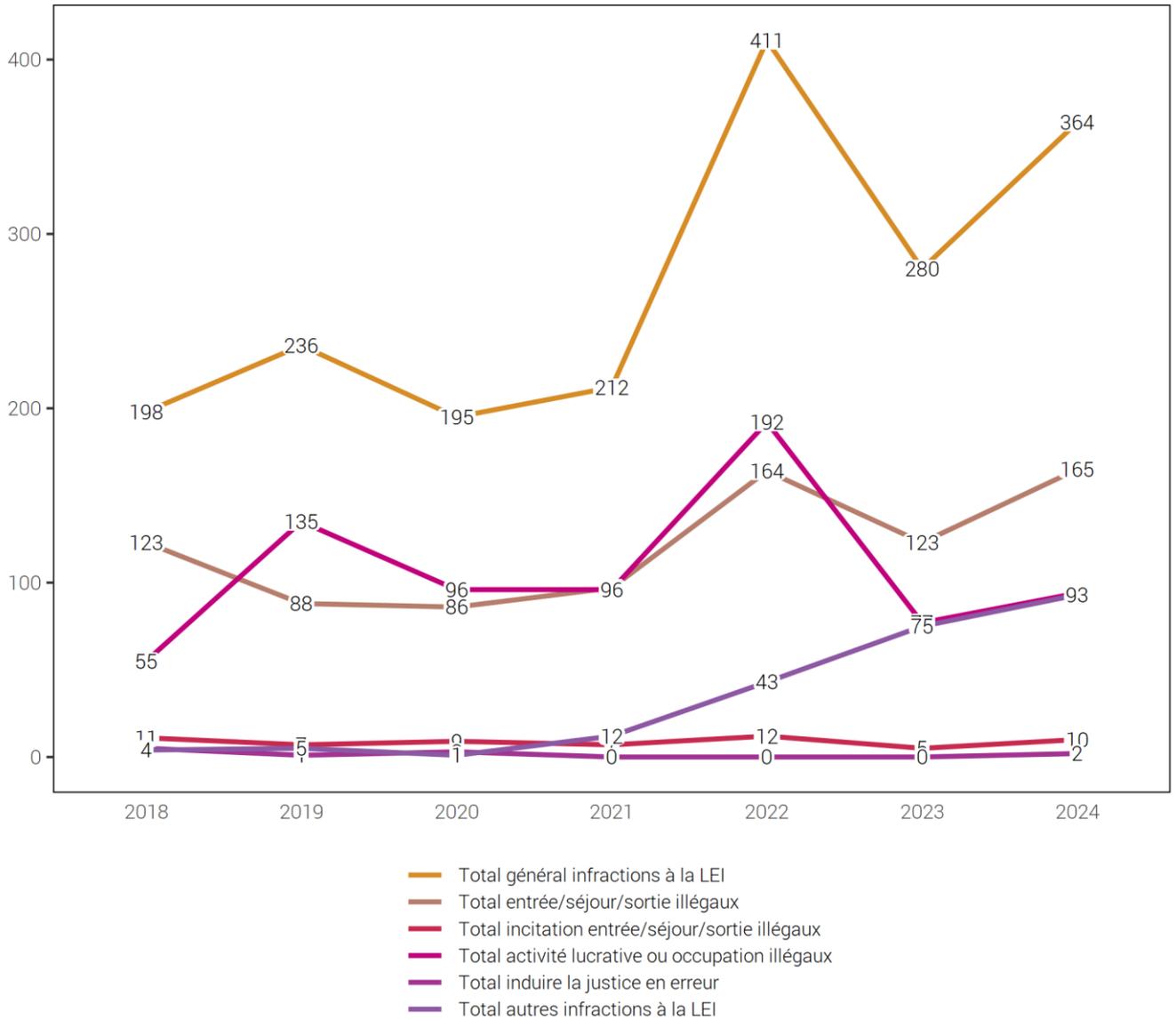
4.1.11 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁹

T 47

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total général infractions à la LEI	198	236	195	212	411	280	364
Total entrée/séjour/sortie illégaux	123	88	86	97	164	123	165
Entrée illégale (y.c. par négligence)	28	23	29	34	89	47	46
Séjour illégal (y.c. par négligence)	95	65	55	57	75	75	119
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	2	6	0	1	0
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	11	7	9	7	12	5	10
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	11	7	9	7	11	5	8
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	1
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	1	0	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	–	–	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	55	135	96	96	192	77	94
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	53	132	90	89	185	73	88
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	1	0	1	0	2
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	2	3	5	7	6	4	4
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	5	1	3	0	0	0	2
Induire la justice en erreur	5	0	3	0	0	0	2
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	1	0	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEI	4	5	1	12	43	75	93
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	0	2	1	0	0	1	0
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	3	3	0	6	41	71	93
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	1	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	1	0	0	4	2	3	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	0	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	0	0	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	0	0	1	0	0	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	–	–	–	–	–

⁹Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 1^{er} janvier 2019.



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 48

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	198	236	195	212	411	280	364
Porrentruy	78	145	126	127	274	208	260
Delémont	112	77	56	70	110	65	90
Les Franches-Montagnes	8	14	13	15	27	7	14

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

4.1.13 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 49

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total canton	198	236	195	212	411	280	364
Boncourt	34	98	80	69	178	132	146
Delémont	87	50	33	41	65	44	42
Porrentruy	17	9	8	12	23	20	31
Haute-Sorne	10	6	8	4	12	7	19
Fahy	6	10	6	17	18	10	17
Bure	6	1	1	5	13	7	14
Basse-Allaine	3	2	3	5	3	4	12
Courrendlin	5	6	3	10	12	4	11
Basse-Vendline	0	4	0	0	8	5	8
Pleigne	0	2	5	2	9	5	6
Alle	1	2	5	2	2	5	5
La Baroche	0	3	0	3	5	6	5
Le Noirmont	0	2	5	2	1	0	5
Saignelégier	1	6	7	8	19	7	5
Courchavon	0	0	3	0	2	1	4
Dampfreux-Lugnez	0	2	2	0	3	0	4
Soyhières	4	6	1	1	4	2	4
Boécourt	0	0	0	4	0	2	3
Courgenay	1	3	3	3	1	6	3
Haute-Ajoie	6	9	2	6	12	2	3
Val Terbi	0	0	1	1	3	0	3
Cornol	0	0	4	1	3	1	2
Courtedoux	0	0	0	2	0	0	2
Vendlincourt	2	0	8	1	0	2	2
Clos du Doubs	2	1	1	1	2	7	1
Coeuve	0	0	0	0	0	0	1
Courroux	5	5	3	1	0	1	1
Develier	0	0	1	2	0	0	1
Lajoux (JU)	3	0	0	1	0	0	1
Les Bois	2	0	0	2	2	0	1
Saint-Brais	0	1	0	0	0	0	1
Soubey	0	0	0	0	0	0	1
Bourrignon	0	0	1	0	1	0	0
Châtillon (JU)	1	0	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courtételle	0	0	0	2	1	0	0
Ederswiler	0	0	0	0	2	0	0
Fontenais	0	0	0	0	0	0	0
Grandfontaine	0	1	0	0	1	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	2	7	1	4	6	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

T 50

	2023	2024	Différence
Total incendies	11	9	-18%
dont cause inconnue	2	5	150%
dont cause technique	9	4	-56%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	5	14	180%
dont cause naturelle	4	12	200%
dont autre cause	1	2	100%
Total suicides	21	30	43%
dont par arme à feu	6	2	-67%
dont par pendaison	2	6	200%
dont par noyade	0	1	–
dont par inhalation de gaz	0	1	–
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	0	-100%
dont par collision	1	3	200%
dont par précipitation dans le vide	0	3	–
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	0	1	–
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	10	13	30%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	0	2	–
Total accidents (sans LCR)	8	10	25%
dont de travail	7	5	-29%
dont de sport ou loisir	0	2	–
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	1	–
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	0	0	0%
dont disparue	0	0	0%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	0	0	0%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2024

© OFS 2025

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2024. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.2.8 Catégories de véhicules

La catégorisation des véhicules est réglementée par l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV).

Ainsi, la catégorie «Automobiles» inclut tout véhicule muni d'au moins 4 roues, affecté au transport de personnes ou de marchandises, n'excédant pas neuf places assises et un poids de 3,5 tonnes. Au-delà, le véhicule s'inscrit dans la catégorie «Véhicules lourds».

La catégorie «Cyclomoteurs électriques» inclut tout véhicule à propulsion électrique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h sans assistance au pédalage, ou 45km/h avec assistance au pédalage (p. ex.: vélos électriques, e-scooters, trottinettes électriques).

La catégorie «Cyclomoteurs à combustion» inclut tout véhicule à propulsion thermique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h et la cylindrée à 50 cm³.

La catégorie «Motos» contient tout véhicule équipé de deux roues successives ou trois roues selon certaines conditions et dont les limitations sont au-delà de celles des cyclomoteurs électriques ou à combustion.

La catégorie «Bicyclettes» inclut les cycles à deux roues au moins, entraînés exclusivement par la force musculaire, transmis par la ou les personnes se trouvant sur lesdits véhicules.

La catégorie «Autres types de véhicules» inclut tous les types de véhicules n'appartenant pas aux catégories précédentes (par ex. : remorques, caravanes, bateaux, gyropodes électriques).

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex.: nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex.: l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex.: comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.